

# MÉMORIAL

## DES

### SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA VILLE DE GENÈVE

---

Vingt-quatrième séance – Mardi 7 décembre 1999, à 17 h

**Présidence de M<sup>me</sup> Alice Ecuillon, présidente**

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M<sup>me</sup> Liliane Chabander-Jenny*, *MM. Guy Jousson*, *Guy Mettan*, *Pierre Reichenbach* et *M<sup>me</sup> Evelyne Strubin*.

Assistent à la séance: *M. Pierre Muller*, maire, *M. Alain Vaissade*, vice-président, *MM. André Hediger*, *Manuel Tornare* et *Christian Ferrazino*, conseillers administratifs.

#### CONVOCATION

Par lettre du 24 novembre 1999, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 7 décembre et mercredi 8 décembre 1999, à 17 h et 20 h 30.

## 1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal.

**La présidente.** Nous avons reçu une lettre du groupe local de Genève de l'Association Lire et Ecrire. Je demande à M. Jean-Charles Rielle de bien vouloir la lire.

*Lecture de la lettre:*

Genève, date du timbre postal

Madame,

L'Association Lire et Ecrire, active à Genève dans la lutte contre l'illettrisme depuis une dizaine d'années, s'est installée en juin dernier à la Maison des associations, 8, rue du Vieux-Billard.

Pour notre association, occuper ces locaux représente un pas important dans son évolution à plus d'un titre.

En effet, c'est une opportunité de nous rendre plus visibles (nous y assurons déjà une permanence quotidienne) et par là même de faire connaître l'illettrisme, qui touche entre 13% et 19% de la population. Cela représente environ 12 000 personnes francophones à Genève qui ont de graves difficultés face à l'écrit, et qui sont, de ce fait, menacées d'exclusion.

Nous inscrire dans ce projet est un moyen supplémentaire de toucher cette population difficile à atteindre et d'en promouvoir, entre autres, la citoyenneté.

Nous voyons aussi dans ce projet de la Fondation pour l'expression associative (FEA), prometteur de synergies constructives pour la cité, une occasion formidable de participer plus activement à la vie de celle-ci.

Notre association se joint à ses colocataires (plus de 40 associations à ce jour) pour attirer votre attention sur ce projet et sur la nécessité de poursuivre vos efforts pour le réaliser. Afin d'obtenir le bâtiment 11-17 de la rue des Savoises, sans lequel c'est l'existence du projet dans son entier qui est menacée, la FEA propose deux solutions dans son dernier rapport (dotation offerte par l'Etat à la

Fondation ou acquisition par l'Etat). Nous adhérons à ces deux propositions et souhaitons que vous puissiez agir dans ce sens. Nous comptons aussi sur vous pour transmettre cette demande à tous(tes) les conseillers(ères) municipaux(ales).

Avec nos plus vifs remerciements pour ce qui a déjà pu être réalisé et dans l'espoir que vous soutiendrez encore la Maison des associations, veuillez recevoir, Madame la présidente, nos salutations les meilleures.

*P.-A. Neri*

Membre de l'Association Lire et Ecrire  
Président romand

**La présidente.** Je vous informe que le bureau du Conseil municipal a fixé des séances supplémentaires les lundis 24 janvier et 28 février 2000, à 17 h et à 20 h 30.

Vous avez reçu sur vos bureaux le texte d'une interpellation urgente, intitulée: «La donation du stade des Charmilles à la Ville: un mirage?», qui a été déposée par M<sup>me</sup> Vanek. Nous débattons de l'urgence dans quelques instants.

Nous sommes également saisis d'une résolution urgente de M<sup>mes</sup> Sophie Christen, Linda de Coulon, Marie Vanek, et MM René Grand, Alain-Georges Sandoz, Roberto Broggin, M<sup>me</sup> Renate Cornu, MM. Alain Fischer, Roman Juon et Jean-Charles Lathion, qui s'intitule: «Contre la fermeture de la poste de Saint-Jean».

- 3. Election d'un représentant du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation d'habitations à loyers modérés de la Ville de Genève en remplacement de M. Guy Jousson, démissionnaire (Statuts de la fondation, art. 8) (RCM, art. 131, lettre B).**

**La présidente.** Y a-t-il des candidatures?

**M<sup>me</sup> Liliane Johner** (AdG/TP). Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, nous soumettons à vos suffrages la candidature de M. Francis Jeannet, en remplacement de notre collègue Guy Jousson, trop absorbé par son activité professionnelle.

M. Jeannet s'intéresse à tout ce qui a trait aux constructions; il possède une maîtrise fédérale d'électricien et, à ce titre, il a dirigé de nombreux chantiers. Nous pensons qu'il a tout à fait sa place dans un conseil tel que celui de la Fondation d'habitations à loyers modérés. Nous le recommandons donc à vos suffrages. Merci.

**M. Robert Pattaroni (DC).** Le parti démocrate-chrétien est heureux de vous présenter la candidature de M. Guy Savary.

Nous présentons M. Savary car, d'une part, nous considérons qu'il est un candidat très compétent pour être notre représentant au conseil de la Fondation d'habitations à loyers modérés, étant donné qu'il a déjà eu une charge dans cette fondation, dont il s'est retiré récemment. A travers cette activité, il a acquis l'expérience lui permettant de bien remplir sa fonction au sein de cette fondation, qui a une grande importance à Genève.

D'autre part, ses antécédents, tant dans le domaine de la politique sociale que dans celui de la politique de proximité, comportant donc le contact avec la population genevoise, font qu'il a sans doute non seulement la capacité d'exprimer les besoins qui doivent être entendus d'une telle fondation, mais aussi de faire passer des messages.

Il serait judicieux que, par la suite, le Conseil municipal tende, dans ce type d'institutions, comme dans d'autres où cela a été instauré, à établir un certain équilibre. Si l'on ne veut pas qu'il y ait une orientation unique due au fait que seuls certains partis sont représentés, il faut arriver à un équilibre. Actuellement, sur les neuf élus représentant la Ville dans le conseil de cette fondation, il y a huit élus de l'Alternative et une élue de l'Entente. Cela ne nous paraît pas être une bonne chose, à moyen comme à long terme.

J'aimerais dire aux collègues ici présents que, s'ils sont déterminés à avoir une volonté de partage, à faire en sorte que divers points de vue soient représentés dans ce type d'institution, nous, le groupe démocrate-chrétien, leur recommandons chaleureusement un candidat qui, à notre avis, doit pouvoir obtenir la confiance d'une majorité de ce Conseil municipal.

**M. Pierre de Freudenreich (L).** Je vais reprendre quelques termes de l'intervention de M. Pattaroni. Il faut rappeler que la notion de représentativité est quelque chose d'important et j'imagine que l'ensemble de ce parlement souhaite tenir compte de cette problématique. Suite aux élections que l'Alternative a gagnées, il y a eu un certain nombre de nominations dans des commissions ou des

conseils de fondation, et on constate qu'une sorte de razzia a eu lieu concernant la Fondation d'habitations à loyers modérés, étant donné que, comme l'a rappelé M. Pattaroni, huit membres sur neuf de son conseil sont de l'Alternative. Cela représente une forme de main-mise sur une politique sociale et aussi sur une fondation.

Je vous rappelle que l'ensemble de ces fondations et de ces conseils doivent être représentatifs de l'élection à laquelle nous avons tous été candidats. Nous considérons que le fait que vous, l'Alternative, représentez 95% des conseillers municipaux dans le conseil de la Fondation d'habitations à loyers modérés est dû à un coup d'humeur suite aux élections et que vous allez revenir à une vision plus démocratique ou plus ouverte de la représentativité.

Le Parti libéral présente M. Reichenbach, qui connaît fort bien cette fondation pour l'avoir présidée. Nous représentons aujourd'hui 45% de ce plénum et nous espérons que vous aurez la sagesse de soutenir le candidat libéral.

**La présidente.** Nous sommes en présence de trois candidatures pour un poste: M. Francis Jeannet pour l'Alliance de gauche (Parti du travail et Progressistes), M. Guy Savary pour le Parti démocrate-chrétien et M. Pierre Reichenbach pour le Parti libéral.

M<sup>mes</sup> Ecuyer et Matthey ainsi que MM. Rielle et Winet vont fonctionner comme secrétaires *ad acta*.

Je désigne comme scrutateurs M<sup>me</sup> Bovier pour le Parti libéral, M<sup>me</sup> Wavre-Ducret pour le Parti radical, M<sup>me</sup> Rys pour le Parti démocrate-chrétien, M. Losio pour les Verts, M. Kanaan pour le Parti socialiste, M. Zaugg pour l'Alliance de gauche (Solidarités et Indépendants) et M<sup>me</sup> Spielmann pour l'Alliance de gauche (Parti du travail et Progressistes).

Si une des personnes citées est absente, je prie son groupe de désigner quelqu'un d'autre à sa place.

Je demande aux scrutateurs de venir chercher les bulletins de vote pour les distribuer. Vous êtes priés de n'inscrire qu'un seul nom sur votre bulletin.

Je prie les huissiers de récolter les bulletins.

Le scrutin est clos. Je demande aux secrétaires et aux scrutateurs de se rendre dans la salle Nicolas-Bogueret pour procéder au dépouillement.

Pendant le dépouillement, nous allons traiter les réponses du Conseil administratif à la motion N° 133, à la question N° 2, à la pétition N° 92, à la question N° 97 et à l'interpellation N° 806 (voir p. 2058).

*Résultats de l'élection:*

Bulletins distribués:	67
Bulletins retrouvés:	65
Bulletins blancs:	1
Bulletins nuls:	1
Bulletins valables:	64
Majorité absolue:	33

**La présidente.** M. Francis Jeannet est élu par 36 voix.

Obtiennent des voix: *MM. Savary* (11 voix) et *Reichenbach* (17 voix).

J'ai le plaisir de vous présenter M. Roy, qui est un nouvel huissier du Grand Conseil. (*Applaudissements.*) Vous serez amenés à le rencontrer et à travailler avec lui, car il va nous prêter la main de temps à autre. Je le remercie et lui souhaite la bienvenue.

**4. Réponse du Conseil administratif à la motion de M. Gilbert Mouron, acceptée par le Conseil municipal le 17 janvier 1996, intitulée: «Situation et fonctionnement des fonds spéciaux de la Ville de Genève» (M-133)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

1. présenter un tableau exhaustif des fonds, legs et réserves spéciales ou toutes autres sommes à disposition de la Ville;
2. résumer pour chaque rubrique l'affectation testamentaire ou la forme d'utilisation prévue;
3. préciser les bases légales ou formes juridiques qui permettent leurs utilisations;
4. définir qui peut librement effectuer des attributions ou prélèvements et comment on les contrôle au niveau des comptes annuels;
5. établir un relevé des destinataires ou utilisations par rubrique pour les trois dernières années.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 153<sup>e</sup> année»: Développée, 2736.

### *RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

En réponse à cette motion relative aux fonds spéciaux, le Conseil administratif transmet au Conseil municipal deux tableaux synthétiques contenant les informations sollicitées.

Le premier de ces deux tableaux (Annexe N° 1), intitulé «fonds spéciaux 1998», propose un récapitulatif détaillé des mouvements intervenus sur ces fonds durant l'année 1998, ainsi que leur état de fortune au 31 décembre 1998. Ce document est réactualisé annuellement et peut être consulté dans les annexes aux comptes de la Ville de Genève.

Afin de résumer pour chaque fonds les formes d'utilisations prévues, les fondements de l'attribution des sommes à disposition ou encore les compétences de décision, le Conseil administratif a élaboré un second document, lequel fait l'objet de l'annexe N° 2.

Ce tableau propose quatre domaines d'information:

#### *1. Le type d'affectation*

Les diverses affectations autorisées peuvent être regroupées, dans un souci de clarté et de simplification, en cinq grandes catégories:

- bourse ou prix: fonds ayant pour vocation d'encourager des étudiants par l'octroi de bourses d'étude ou de prix d'excellence, ou voulant promouvoir la formation et le développement personnel des bénéficiaires;
- collections: fonds destinés au maintien ou au développement de collections dans divers domaines artistiques ou scientifiques;
- œuvres sociales: fonds ayant pour vocation d'aider ou de favoriser les plus pauvres, les malades ou les enfants;
- entretien du patrimoine: fonds complémentaires à une donation immobilière (parc, bâtiment) devant être consacrés à l'entretien de celui-ci;
- libre: fonds dont les donateurs n'ont pas déterminé une affectation particulière et dont l'utilisation est laissée à la discrétion de la Ville de Genève.

#### *2. Existence d'un règlement*

L'utilisation de quelques uns de ces fonds a donné lieu à la rédaction de règlements municipaux, dont l'existence est mentionnée dans le tableau.

#### *3. Etendue de disposition des fonds*

L'étendue du pouvoir de disposition des fonds par l'organe compétent a également été précisée, à savoir l'existence d'un pouvoir limité aux revenus ou étendu aux revenus et au capital.

#### 4. *Compétence d'engagement des fonds*

L'utilisation des fonds est dans la majorité des cas de la responsabilité du Conseil administratif. Toutefois, un nombre non négligeable de fonds a fait l'objet d'une délégation de compétence à un service particulier, lorsque la symétrie des objectifs est avérée (MAH, Service social, ...), ou à un magistrat en sa qualité de chef de département.

Enfin, du point de vue de la surveillance exercée sur ces fonds, ceux-ci sont vérifiés par le Contrôle financier, dans le cadre du contrôle annuel des comptes de la Ville de Genève. Cet examen porte sur les écritures comptables passées sur ces fonds et sur le respect des dispositions testamentaires ou des décisions prises par les organes politiques de la Ville en relation avec ces fonds. Un contrôle de cohérence du tableau sous annexe N° 1 est également assuré.

Par ces deux tableaux, auxquels il convient bien évidemment de se référer pour avoir plus de détails, le Conseil administratif considère avoir fourni les informations souhaitées par le Conseil municipal concernant la gestion et le contrôle de ces fonds spéciaux.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Jean Erhardt*

Le maire:  
*Pierre Muller*





**5. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Jean-Pascal Perler, du 29 juin 1999, intitulée: «Remplacement de machines à laver?» (QE-2)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA QUESTION*

Cette question écrite est le prolongement d'une question orale posée lors de la séance du Conseil municipal du 28 juin 1999 concernant le remplacement de machines à laver, car la réponse du magistrat en charge de la GIM a porté sur le principe du prépaiement que je ne mettais pas en cause.

Suite à la décision du Conseil administratif d'équiper les machines à laver d'un système à prépaiement par cartes à puces, les installations du 3-5-7, rue de Villereuse ont été remplacées, plutôt que simplement équipées.

1. Pourquoi a-t-on remplacé des machines qui donnaient entièrement satisfaction par des nouvelles?
2. Où sont passées les anciennes machines à laver?

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le processus de remplacement et d'équipement des machines à laver mises à disposition des locataires des logements de la Ville de Genève est la réponse apportée à une double problématique.

Tout d'abord, il convient de renouveler régulièrement des appareils électroménagers tels que les machines à laver, afin de s'assurer d'un fonctionnement convenable pour les utilisateurs et des coûts raisonnables de maintenance pour le propriétaire.

De plus, d'un point de vue écologique, les nouveaux appareils électroménagers d'avant-garde permettent d'importantes économies d'énergie, près de 50% en eau et en électricité, et répondent aux normes actuelles édictées en la matière.

Dans le cas des immeubles des 3-5-7, rue de Villereuse, ces machines dataient de la construction de l'immeuble, soit environ neuf ans, ce qui représente un âge avancé pour ce type d'appareil. Leur remplacement s'inscrivait dès lors dans une logique de gestion, appuyée encore par la décision d'équiper ces machines d'un système de prépaiement.

---

<sup>1</sup> Annoncée, 631.

Ensuite, répondant en cela aux préoccupations évoquées par le Conseil municipal à maintes reprises, une autre source d'économie d'énergie est apportée par la mise en place du système de prépaiement sur les machines. Ces économies s'expliquent tant par l'attention accrue des locataires à utiliser les machines à leur pleine capacité que, sur un plan plus général, par la suppression d'abus constatés dans certains immeubles où des personnes extérieures à l'immeuble venaient laver du linge, parfois même contre rémunération!

Afin de dresser un tableau complet de cette opération, le Conseil administratif précise encore qu'un contrat a été signé pour les 3-5-7, rue de Villereuse avec une entreprise spécialisée qui prend en charge la gestion de ces buanderies. Ainsi, la Ville de Genève met à disposition les locaux, dans lesquels l'entreprise installe ses propres machines à l'usage des locataires. L'ensemble des risques économiques repose sur l'entreprise, la Ville de Genève ne paie aucune location pour les appareils et n'assure pas de revenu minimum à l'entreprise.

Dans le cadre de la conclusion de ce contrat, il a été négocié avec l'entreprise que les anciennes machines restaient à sa disposition afin de réutiliser certaines pièces pour d'anciens modèles d'appareils, la Ville de Genève ne s'acquittant en contrepartie d'aucuns frais d'installation pour les nouvelles machines. Il convient ici de noter que la valeur vénale de ces appareils est nulle et qu'aucun marché d'occasion n'existe pour ceux-ci, en l'absence de demande.

Il apparaît ainsi à l'évidence que l'équipement de ces anciens appareils aurait été beaucoup trop onéreux et qu'il était par conséquent judicieux de profiter de l'occasion qui se présentait pour renouveler le parc de machines.

Enfin, en réponse au point 2 de cette question écrite, le Conseil administratif indique que les anciennes machines sont dans les locaux de l'entreprise, conformément à l'accord conclu.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Jean Erhardt*

Le maire:  
*Pierre Muller*

**6. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 15 juin 1999, sur la pétition intitulée: «Pour le maintien du Café Au Fribourgeois» (P-92)<sup>1</sup>.**

*CONCLUSIONS*

Le Conseil municipal renvoie la pétition N° 92 au Conseil administratif avec les recommandations de veiller à avoir un droit de regard sur les changements d'affectation des arcades afin d'éviter que des situations telles que celle du café «Au Fribourgeois» ne se reproduisent, et d'offrir à titre de compensation un espace de convivialité dans le périmètre du square Rousseau-Lissignol.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le Conseil administratif estime devoir rappeler le contexte dans lequel s'est effectué le changement de locataire de cette arcade située à l'angle des rues Rousseau et Paul-Bouchet.

Louée depuis de nombreuses années par M. Riva, l'exploitation de cette arcade, soit le café «Au Fribourgeois» avait été remise en gérance.

Depuis le 20 septembre 1997, suite au décès du gérant, le café est resté fermé, M. Riva ne souhaitant pas l'exploiter lui-même.

Le bail de l'arcade a été résilié avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 1998, aucun gérant n'ayant souhaité poursuivre l'exploitation. L'arcade a alors été reprise par Nahmias SA, en vue de créer une bijouterie.

Au vu de ces éléments, notamment l'impossibilité de trouver un gérant désireux de poursuivre l'exploitation de ce café (qui ne peut pas être considéré comme un café-restaurant, le local ne disposant pas de véritable cuisine au sens des normes légales et l'exiguïté du lieu ne permettant pas d'en créer une), la Ville de Genève a accepté ce changement d'utilisation permettant tant à Nahmias SA de prendre possession de ces locaux qu'à la municipalité de louer cette arcade et de s'assurer une rentrée financière. Il convient encore à ce stade de préciser que la totalité des frais de rénovation spécifiques à l'exploitation de la bijouterie sont à la charge du nouveau locataire.

Ce simple rappel des faits, plus qu'un long discours, explique la décision prise par la Ville de Genève dans ce dossier.

---

<sup>1</sup> Rapport, 179.

Quant à l'usage actuel des locaux loués, après qu'il ait été rappelé que le bail a toujours identifié le local comme étant une arcade et non spécifiquement un café, il ne trouble en rien l'équilibre harmonieux du quartier entre les arcades à vocation commerciale et les cafés ou les restaurants. On dénombre en effet plus d'une demi-douzaine d'établissements publics dans un rayon de 200 mètres autour de l'ex-café «Au Fribourgeois», lesquels devraient répondre dans les mêmes termes que ce dernier à la définition «d'espace de convivialité».

En conclusion, le Conseil administratif, tout en regrettant qu'un nouveau gérant ne se soit pas manifesté, réaffirme sa conviction que la solution qui a été trouvée pour conserver une activité commerciale dans ces locaux est en tout point favorable à la Ville de Genève, et ne prétérite en rien la qualité de vie des habitants du quartier au vu de l'offre étendue d'endroits conviviaux disponibles à proximité.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Jean Erhardt*

Le maire:  
*Pierre Muller*

**M. Roberto Broggni** (Ve). Je suis assez effaré que le maire puisse répondre de cette manière aux conclusions de la commission des pétitions. En fait, il ne répond pas: la collectivité publique se décharge auprès des privés.

Nous savions que la Ville de Genève était propriétaire d'un local dans lequel il y avait un bistro et tant les pétitionnaires que moi avons bien parlé d'un bistro. M. Pierre Muller déclare que, dans un périmètre de 200 mètres, il y a bien d'autres espaces de convivialité. J'ai alors regardé quels étaient ces autres espaces de convivialité. Il y a effectivement l'Hôtel Excelsior, qui se trouve à quelques pas. On ne peut pas considérer que la définition d'un hôtel corresponde à celle d'un bistro. Il y a la Locanda ticinese, où l'on mange très bien, mais qui ne correspond pas non plus à la vocation d'un bistro, où l'on peut lire la presse. Il y a aussi ce nouveau café-restaurant à la rue Lissignol qui s'appelle Chez ma cousine, mais qui est fermé l'après-midi et qui ne correspond donc pas à la notion de bistro que défendaient les pétitionnaires. Il y a encore Le Concorde, où quelques gigolos de l'Est vendent pour pas cher leur jeune chair fraîche à des bons bourgeois de notre République! Cela, j'en suis désolé Monsieur le maire, ne correspond pas à la notion de bistro, et vous ne répondez pas, par ce courrier du Conseil administratif, à la volonté des pétitionnaires de trouver de véritables bistros dans le périmètre de Saint-Gervais.

Je ne peux que m'offusquer de cette réponse qui ne convient absolument pas. Alors, Monsieur Muller, soit vous ne savez pas ce qu'est un bistro, soit la Ville de

Genève se débarrasse de tels espaces puis dit aux privés de s'en charger. Cependant, nous savons très bien que notre collectivité a un devoir de conserver certains établissements où les gens peuvent consommer des boissons à des prix relativement bon marché.

Je n'ai malheureusement pas pu préparer mon intervention, car l'ordre du jour est complètement bouleversé, mais je ne suis pas content, et les pétitionnaires le sont encore moins!

**M. Pierre Muller, maire.** Monsieur le conseiller municipal, vous parlez d'espaces de convivialité pour les bistros, or je vous ai déjà dit à maintes reprises dans ce parlement que je suis pour les bistros, et les vieux bistros en particulier. Toutefois, je suis aussi pour quelque chose qui visiblement ne vous touche pas beaucoup, c'est-à-dire un espace de liberté!

Il y a encore dans cette ville, dans ce canton et dans notre Confédération des possibilités de choisir quelle activité on souhaite avoir dans un endroit donné. La Ville de Genève n'est donc pas dirigiste; elle maintient et entretient un certain nombre de bistros, mais là, en l'occurrence, ce n'était pas possible. On ne va pas revenir encore sur cette affaire, je crois qu'elle est close!

## 7. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roman Juon, du 20 avril 1999, intitulée: «Pour quand une piste cyclable sur le quai du Mont-Blanc?» (QE-97)<sup>1</sup>.

### *RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Les différentes propositions d'aménagements cyclables sur le quai du Mont-Blanc ont fait l'objet de refus de l'Office des transports et de la circulation, qui considère qu'une réserve de capacité de trafic doit être maintenue en vue des futurs travaux liés à la construction du tram Sécheron.

Aujourd'hui, l'étude de circulation concernant le quartier des Pâquis est achevée et précise que le trafic sur le quai du Mont-Blanc ne devrait pas être augmenté dans le futur.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 156<sup>e</sup> année»: Annoncée, 4278.

Suite à cette information, nous allons à nouveau intervenir auprès de l'Office des transports et de la circulation afin d'envisager un aménagement sur ledit quai et nous chargeons le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie d'élaborer un projet, après consultation des milieux concernés.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Jean Erhardt*

Le conseiller administratif:  
*Christian Ferrazino*

**M. Roman Juon (S).** Je ne suis qu'à moitié satisfait par la réponse qui m'a été donnée par le Conseil administratif à propos de la piste cyclable sur le quai du Mont-Blanc, qui, peut-être, se fera un jour. Sur le plan pratique, il suffit d'un bidon de peinture pour la réaliser. Ce travail peut se faire en une matinée, donc d'une manière extrêmement rapide.

Deux points ne sont pas résolus dans cette réponse: d'une part, il y est bien fait mention de futures tractations avec l'Office des transports et de la circulation (OTC), mais on ne sait pas ce qu'elles donneront, car c'est de ce côté que cela va coïncider; d'autre part, cette réponse ne fournit aucune information quant aux délais.

Le quai du Mont-Blanc n'est d'ailleurs pas un des seuls endroits à Genève où l'on peut créer des pistes cyclables qui ne coûtent quasiment rien, si ce n'est le prix de la peinture et de la main-d'œuvre, que les travaux soient effectués par des fonctionnaires ou une entreprise privée. En effet, pour ne citer qu'un seul exemple, nous avons le départ de la route de Malagnou, au niveau du boulevard des Tranchées, où une piste cyclable aurait pu être aménagée depuis des années, mais où rien n'a été entrepris. En fait, la priorité est donnée à quelques voitures ventouses. Du reste, il y a actuellement à la commission des pétitions la pétition N° 1, annoncée au Conseil municipal le 16 juin, qui concerne la sécurité de tout le secteur de Malagnou. Je souhaiterais que M. Ferrazino, qui est responsable de ce secteur, y mette autant de passion et de volonté que pour la Rôtisserie. Il faut maintenant que les pistes cyclables, partout où elles ne coûtent pas cher, soient réalisées dans les quelques mois à venir.

**8. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation de M. Sami Kanaan, développée le 19 mai 1999, intitulée: «Procter & Gamble» (I-806)<sup>1</sup>.**

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

En réponse à cette interpellation, le Conseil administratif se propose d'exposer la chronologie du projet qui a vu la firme Procter & Gamble choisir Genève pour implanter son centre européen.

Jusqu'à présent, le siège genevois de la société, qui employait environ 230 personnes, était situé à l'avenue Giuseppe-Motta où elle louait la moitié d'un bâtiment.

Suite à une décision de réorganisation de la structure et du mode de fonctionnement de l'entreprise par la maison mère aux Etats-Unis, la centralisation de la gestion de certains produits dans des «Global Business Units» (GBU) a été adoptée. Ce nouveau concept impliquait le regroupement en un seul lieu de plusieurs centres régionaux, soit en nombre d'employés quelque 1200 personnes.

Suite à une étude internationale conduite par une grande firme de consulting, c'est la Suisse qui a été choisie comme nation d'accueil du centre européen des GBU.

Le Canton de Genève s'est alors trouvé en concurrence avec plusieurs cantons alémaniques et a emporté l'adhésion de Procter & Gamble. Comme corollaire, il s'est engagé à trouver, dans des délais fort brefs, des locaux ou des surfaces à bâtir susceptibles d'accueillir une entreprise de cette importance avec 1200 employés.

L'Etat, en collaboration avec les communes, a recensé les lieux dont les caractéristiques répondaient aux besoins de l'entreprise. Le choix de Procter & Gamble s'est porté sur le site de Lancy, celui-ci remplissant le mieux les priorités retenues.

Ce rappel des diverses étapes ayant conduit à l'installation du siège de cette multinationale dans le canton nous permet de répondre plus concrètement aux questions de l'interpellation.

A chacun des stades de ce dossier, le Conseil administratif a été un interlocuteur privilégié du Service de la promotion économique du Canton. La recherche de locaux propres à abriter en un seul lieu l'ensemble du personnel de l'entreprise

---

<sup>1</sup> «Mémorial 156<sup>e</sup> année»: Développée, 4742.

a notamment occupé l'administration communale. Cependant, le territoire de la commune ne présentait pas de lieu à même de remplir les critères requis par Procter & Gamble, soit notamment la disponibilité rapide des locaux.

Le Conseil administratif précise cependant que l'implantation de la multinationale sur son territoire n'a pas avorté en raison d'un dumping fiscal ou d'une compétition avec la Ville de Lancy, aucune négociation n'ayant existé à ce sujet.

De même, c'est en raison de l'absence de locaux en ville de Genève, et non de l'absence de parking, que notre municipalité n'a pas été en mesure d'accueillir ce centre. Dans le cadre des innovations en matière de circulation proposées par M. Kanaan, le Conseil administratif profite de relever la politique d'incitation poursuivie par l'entreprise Procter & Gamble, puisqu'elle propose le remboursement de l'abonnement des TPG à ses collaborateurs qui les utilisent.

Afin de brosser un tableau complet de ce dossier, il faut encore relever que celui-ci est loin d'être clos pour notre administration puisqu'un certain nombre de logements, parmi ceux qui n'ont pas un caractère social, vont être loués à des employés de la société.

En conclusion, le Conseil administratif peut assurer le Conseil municipal que tout ce qui pouvait être mis en œuvre dans le cadre d'un dossier de promotion économique tel que celui-ci l'a été, et que la collaboration avec le Canton est régulière et constructive dans ce domaine. Le choix final du site de son implantation reste cependant du ressort de l'entreprise et la Ville de Genève ne peut qu'offrir des conditions-cadre favorables.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Jean Erhardt*

Le maire:  
*Pierre Muller*

**M. Sami Kanaan (S).** Je remercie M. Pierre Muller pour sa réponse assez détaillée concernant ma question sur l'installation à Genève de l'entreprise Procter & Gamble. Cela soulève quand même quelques questions.

M. Pierre Muller, depuis le début de son activité au Conseil administratif, a souvent insisté sur le fait qu'il fallait développer la promotion économique municipale. Cependant, sommes-nous vraiment sûrs que celle-ci est coordonnée avec celle du Canton? Il existe une coordination de la promotion économique qui inclut, entre autres, normalement la Ville, mais celle-ci y participe-t-elle vraiment activement? Y a-t-il une vraie concertation entre la Ville, le Canton et les autres acteurs?

Plus spécifiquement, la Ville de Genève a apparemment adhéré à l'institution Genilem. Est-ce une décision du Conseil administratif? Quelles en ont été les motivations? Le Conseil administratif semble oublier que la Ville possède elle-même un instrument de promotion économique qui est la Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique (Fondetec), qui semble un peu plus musclée que Genilem, car elle propose des cautions et prête des fonds. Je ne suis pas sûr que tout cela soit très coordonné. Merci.

**M. Pierre Muller, maire.** Je peux répondre à votre question concernant Genilem. J'ai en effet donné mon accord à un parrainage sur trois ans. En ce qui concerne cette institution, le projet m'a été soumis. Après l'avoir étudié, j'ai estimé que c'était un bon projet de soutien aux start-up, aux entreprises innovantes. A propos d'une vision un peu plus large, Monsieur Kanaan, je ne peux que vous donner raison, à savoir qu'il n'y a pas suffisamment de coordination entre les divers acteurs en termes de promotion économique.

J'en avais parlé au précédent magistrat chargé de l'économie, M. Jean-Philippe Maitre. J'avais alors développé un concept global qui réunissait tous les acteurs de la promotion économique, touristique ou autre de Genève sous un même chapeau. Cela ressemblait à ce que j'ai connu dans deux cités, à savoir à Singapour et à Hong Kong. A Singapour, cela s'appelle l'«Economic Development Board» et, à Hong Kong, c'est le«Hong Kong Trade Council». Ce sont des organismes disposant de fonds, avec des experts pointus qui y travaillent et qui ont une puissance de frappe que nous n'avons absolument pas à Genève. A l'époque, j'ai donc proposé cela au Conseil d'Etat.

Pour être très franc, je dirai que je n'ai pas eu d'écho favorable, j'ai même été renvoyé à mes chères études. Je souhaite que, dans le cadre des négociations que nous aurons avec le Conseil d'Etat, le sujet de la promotion économique soit abordé non pas sous l'angle Ville de Genève-Etat de Genève, mais du point de vue du canton, voire de la région, car c'est à ce niveau qu'il faut discuter et non plus dans notre petit pré carré. Je peux vous assurer que c'est un des objets que je mettrai sur le tapis tout prochainement, lors de nos discussions avec le Conseil d'Etat, puisque nous nous voyons le 15 décembre.

9. Réponse du Conseil administratif à la motion de M<sup>me</sup> Marie Vanek, MM. Didier Burkhardt, René Grand et Ueli Leuenberger, acceptée par le Conseil municipal le 15 mai 1996, intitulée: «Liste des immeubles et appartements vides de la Ville de Genève» (M-196)<sup>1</sup>.

#### TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à lui transmettre cette liste lors de la prochaine séance plénière.

#### RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Conformément aux vœux du Conseil municipal, le Conseil administratif lui transmet une liste par catégorie des appartements vides appartenant à la Ville de Genève.

Pour appréhender convenablement la problématique des logements «vides», il convient de relever que tous les appartements indiqués dans ce tableau n'ont pas le même degré de disponibilité. En effet, certains apparaissent dans cette liste d'appartements disponibles car le bail a fait l'objet d'une résiliation. Compte tenu des délais inhérents à ce genre d'opération, ces appartements sont encore occupés un certain temps par le locataire précédent et ne peuvent pas être mis immédiatement à disposition d'un nouveau locataire. Ces logements sont ombrés dans le tableau et sont au nombre de 28.

Le nombre d'appartements effectivement ouverts à une location immédiate s'élève pour sa part à 19.

En conclusion, le Conseil administratif souhaite mettre en exergue le souci de maximisation de l'occupation de ses appartements par la Ville de Genève, puisque, sur un parc immobilier de quelque 5400 logements, seuls 19 d'entre eux (soit moins de 0,5%) ne sont pas occupés à la date de ce listage, soit le 2 septembre 1999.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Jean Erhardt*

Le maire:  
*Pierre Muller*

<sup>1</sup> «Mémorial 153<sup>e</sup> année»: Développée, 4110.



**M<sup>me</sup> Marie Vanek** (AdG/SI). Quand j'ai lu cette réponse, il m'a semblé que le conseiller administratif n'avait pas très bien saisi le sens de la motion N°196, développée lors de la séance du Conseil municipal du 15 mai 1996. En effet, le titre en était le suivant: «Liste des immeubles et appartements vides de la Ville de Genève», il ne concernait donc pas la quantité des objets en question. Nous avons dû non seulement déposer une motion urgente, mais nous avons même posé une question écrite pour avoir la liste des appartements, occupés et non occupés, ainsi que celle des locaux commerciaux vides.

Cette réponse ne me satisfait absolument pas et j'aimerais que M. Muller revienne avec une liste et non pas un quota.

**M. Pierre Muller, maire.** Il y a deux manières d'approcher le problème soulevé par votre motion, Madame Vanek. Il y a la solution un peu minimaliste, certes, mais qui respecte une certaine confidentialité, à savoir la liste que je vous ai donnée. Ensuite, il y a la solution que vous préconisez, qui consiste à donner la liste des appartements et des commerces et arcades vides. Voyez-vous, à cette deuxième partie de votre question, j'y ai répondu, favorablement, mais à l'intention du Conseil administratif. Alors, la raison pour laquelle je ne souhaite pas donner cette liste, à moins d'y être forcé par vous-même ou les membres du Conseil administratif, c'est que, comme vous le savez, Madame Vanek, il y a, depuis un certain temps, une association qui s'appelle Intersquat, qui connaît d'ailleurs fort bien le périmètre et la typologie de nos locaux.

Je pense qu'il n'est pas nécessaire d'amener de l'eau au moulin de ces gens-là, en d'autres termes, de faire un appel d'air. Voilà la raison pour laquelle je souhaitais rester un peu confidentiel au sujet de nos appartements et locaux vacants. Maintenant, si vous voulez cette liste, ce n'est pas moi qui assumerai la suite des opérations, ce sera de votre responsabilité. Je vous remercie.

**M<sup>me</sup> Marie Vanek** (AdG/SI). Excusez-moi, mais, en tant qu'élue, j'estime avoir le droit d'obtenir cette liste des immeubles et des locaux appartenant à la Ville de Genève, occupés ou non occupés. Il faut arrêter de dire que je vais les distribuer à mes amis d'Intersquat ou autres!

Je vous rappelle que, si certains immeubles sont toujours debout et qu'ils tiennent bien la route, c'est aussi grâce à ces gens-là. (*Applaudissements.*)

**10. Clause d'urgence sur l'interpellation de M<sup>me</sup> Marie Vanek: «La donation du stade des Charmilles à la Ville: un mirage?» (I-13)<sup>1</sup>.**

**M<sup>me</sup> Marie Vanek** (AdG/SI). J'aimerais défendre cette urgence, étant donné que M. Bénédic Hentsch remet en cause la cession du stade des Charmilles à la Ville.

Pour moi, il est évident qu'il y a urgence par rapport à l'interpellation N° 13, et j'espère vivement que vous voterez en sa faveur.

**M. André Hediger, conseiller administratif.** La question soulevée par M<sup>me</sup> Vanek est en discussion ces jours au sein du Conseil administratif et je suis donc fort étonné que certaines personnes soient au courant de discussions aussi récentes. Nous sommes en période de négociations entre l'Etat, la Fondation Hippomène et la Fondation mixte du stade que je préside. Le Conseil administratif doit encore examiner cette situation demain par rapport aux documents relatifs aux négociations de ces derniers jours. Je pense donc qu'il serait plus judicieux de reporter cette interpellation, afin d'éviter des blocages de part et d'autre. Je vous remercie d'avance de me suivre sur cette voie.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Deux mots d'explication en complément des propos de mon collègue M. Hediger. Effectivement, les journaux de ce week-end se sont faits l'écho d'un certain nombre de questions que l'on peut légitimement se poser.

Le dossier qui nous concerne est resté quelque peu en attente depuis 1998, date à laquelle le Conseil municipal a voté un certain nombre d'arrêtés. Dans le *Mémorial* du 14 janvier 1998, en annexe au rapport N° 284 A de la rapporteuse de majorité, figurait une lettre de M. Hentsch, président de la Fondation Hippomène, qui confirmait son engagement de céder le stade des Charmilles à la Ville de Genève si, bien évidemment, les échanges fonciers se faisaient entre la Ville et...

**La présidente.** Nous parlons de l'urgence, Monsieur.

---

<sup>1</sup> Annoncée, 2055.

*M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.* Mais il faut bien que j'introduise le sujet, Madame la présidente. C'est sur la base de cet engagement que le Conseil municipal a voté ses engagements financiers dans le cadre de la construction du stade de la Praille.

Tout récemment, lorsqu'il s'agissait de finaliser, de procéder à la ratification des engagements pris de part et d'autre, nous avons reçu un courrier qui posait non seulement une condition supplémentaire, mais qui impliquait également une modification sur la forme que prendrait cet engagement. Ce qui était au départ une cession, une donation de la Fondation Hippomène à la Ville de Genève devient maintenant une promesse de donation. Il n'y a pas besoin d'avoir suivi de nombreux cours de droit pour comprendre la différence entre une donation avec effet immédiat et une promesse de donation, d'autant plus si cette promesse dépend d'un certain nombre de conditions que nous, Ville de Genève, ne maîtrisons pas. Je fais allusion à la condition nouvelle qui nous a été formulée, à savoir que la Ville de Genève s'engage à ce que le stade soit inauguré au 31 mai 2002, et non pas 2001, comme cela est mentionné par erreur dans le texte que vous avez sous les yeux.

J'ai demandé à M. Moutinot s'il pouvait nous garantir cette date du 31 mai 2002 pour l'inauguration du stade. Bien entendu, M. Moutinot, pas plus que quiconque d'ailleurs, ne peut le faire. D'ailleurs, ce ne serait pas à lui de le faire, me direz-vous, puisque l'Etat n'est pas le maître de l'ouvrage. Il s'agit de la Fondation du Stade de Genève. Nous, Conseil administratif, sommes donc devant une situation très délicate, car nous sommes liés par les actes que le Conseil municipal a pris, c'est-à-dire les arrêtés votés en janvier 1998, sur la base d'un engagement clair de la Fondation Hippomène et des conditions très précises déjà évoquées à l'époque, mais dans lesquelles ne figurait pas la nouvelle condition que l'on souhaite nous imposer aujourd'hui.

Nous sommes en pourparlers avec M. Hentsch pour qu'il s'en tienne aux engagements initialement pris. Avant de venir à cette séance, j'ai encore contacté le chef des opérations foncières de mon service, à qui le Conseil administratif a demandé de régler les différentes questions que j'ai évoquées, pour lesquelles nous n'avons pas de solution actuellement. Il y a une certaine urgence à ce que votre Conseil puisse débattre de ce problème de cession, dans la mesure où la transparence est souhaitée de tous. Nous n'avons, pour notre part, rien à cacher. Nous sommes d'autant plus à l'aise au sein du Conseil administratif que nous nous en tenons à ce qui a été dit jusqu'à aujourd'hui. Nous n'avons pas modifié notre attitude, mais il faut reconnaître que nous sommes face à des prétentions nouvelles de la Fondation Hippomène, dont les conséquences peuvent être très importantes. Si nous signons aujourd'hui ou demain la promesse de donation conditionnelle telle qu'on nous la propose et que nous entérinons parallèlement la

ratification des échanges fonciers avec l'Etat – et je vous rappelle que ceux-ci entrent en vigueur dès la signature – la conséquence pour la Ville serait de ne pas avoir le stade des Charmilles comme prévu, si la condition que l'on nous a imposée n'était pas réalisée. Nous ne pouvons pas prendre ce risque, et il est donc légitime que nous nous assurions, dans le cadre des discussions avec la Fondation Hippomène, que cet accord se fasse dans les règles de l'art et que le stade des Charmilles revienne, comme prévu, à la Ville de Genève, si nous signons ces échanges fonciers avec l'Etat.

**M. Pierre Muller, maire.** J'aimerais rassurer les sportifs et les gens qui défendent la construction et les emplois. Le Conseil administratif veut ce stade! Nous allons tout mettre en œuvre, et M. Hediger travaille depuis une bonne semaine à chercher des solutions. (*Rires.*) Ne riez pas, ce n'est pas si simple. Je vous assure que nous trouverons une solution, car nous voulons ce stade. Le Conseil administratif le veut et le Conseil municipal nous a également donné son aval à ce sujet. Sachez que nous n'allons pas lâcher la proie pour l'ombre et que nous obtiendrons un accord prochainement.

Ce qu'a dit mon collègue M. Ferrazino est juste, dans le sens que nous devons respecter un certain nombre de règles, et nous les respecterons. Mais, encore une fois, c'est un message clair et net du Conseil administratif: nous aurons le stade de la Praille et nous voulons un parc aux Charmilles.

**M. Pierre de Freudenberg (L).** J'aimerais expliquer pourquoi il me semble qu'il n'y a pas d'urgence et que l'on est en train de confondre certaines notions. Je suis très heureux d'avoir entendu M. Pierre Muller, maire de la Ville de Genève, nous dire au nom du Conseil administratif qu'il était pour le stade de la Praille, ce qui n'est pas ressorti du préambule de M. Ferrazino, et je le regrette infiniment.

Cela étant, on doit se poser certaines questions sur le fonctionnement de ce parlement. Tout à l'heure, M<sup>me</sup> Vanek souhaitait avoir des informations de la part du département de M. Muller concernant une liste d'objets vacants. Il lui a été répondu que, pour des raisons liées notamment à la politique sociale, et par rapport aux squats, il n'était pas judicieux de la lui donner. Toujours est-il que je souhaiterais, Madame Vanek, que vous ayez la loyauté d'expliquer au Conseil municipal comment vous avez pu disposer d'informations suffisantes, pertinentes, assez motivées pour pouvoir déposer une interpellation urgente, datée du 1<sup>er</sup> décembre 1999, à 8 h 31 – date et heure figurant sur votre fax – à savoir le lendemain des discussions qui ont eu lieu entre le Conseil administratif et M. Hentsch, alors que la presse elle-même n'a reçu et transmis cette information que le 4 décembre. C'est une question pour vous, Madame Vanek.

C'est également une question pour le Conseil administratif, et il en va peut-être du fonctionnement de ce dernier; elle concerne la correction des gens, la transparence, la loyauté et l'honnêteté: il s'agit de savoir pour quelle raison la presse a eu toutes les informations. En effet, il faut reconnaître qu'à partir du moment où une discussion est en cours sur un objet aussi important, si on voulait véritablement faire un nœud, le mouiller et le serrer pour être sûrs qu'une solution ne puisse pas être trouvée, on ne s'y prendrait pas autrement. On divulgue à la presse immédiatement, on transmet un texte d'interpellation, ce qui est d'ailleurs une erreur.

Madame Vanek, vous n'avez pas pu faire une erreur en lisant le journal; vous aviez l'information avant que cela soit dans le journal. C'est quand même extraordinaire! Toujours est-il que la situation est celle-là aujourd'hui.

La seule chose qui est urgente maintenant, c'est de dénoncer haut et fort des manœuvres! Car nous sommes face à des manœuvres! Quel est le problème? Il y a une négociation pour concrétiser la finalisation d'un accord important entre la Ville de Genève et M. Hentsch, respectivement la Fondation Hippomène, pour la donation du stade des Charmilles ainsi que des terrains de Balexert – mais je ne veux pas entrer dans les détails de ce dossier extrêmement compliqué.

En ayant une attitude manœuvrière, alors que la Ville et la Fondation Hippomène sont en train de négocier la concrétisation de cet échange, il est logique... (*Remarques.*) Je comprends, Madame Vanek, que cela vous dérange, mais il faudra m'écouter. Tout à l'heure, M. Ferrazino n'a pas parlé de l'urgence, il a expliqué comment il est arrivé à la conclusion que c'était urgent. Je vais vous expliquer comment j'arrive à la conclusion que l'on est en train de nous manipuler.

Je poursuivrai en vous expliquant que le Conseil administratif, selon la nouvelle version donnée par un magistrat, veut imposer que M. Hentsch donne son terrain tout de suite, avec un engagement et sans contrepartie. Vous imaginez bien que le but est de faire un échange entre gens bien élevés, entre gens respectant les conventions qui permettent de trouver des accords. Effectivement, il suffit d'une négociation menée dans la sérénité entre le Conseil administratif et M. Hentsch pour que celui-ci signe une promesse de donation dont la condition – et c'est normal – soit liée à la réalisation du stade. M. Hentsch ne va pas donner le stade des Charmilles pour en faire un parc public, sans avoir la certitude que le stade de la Praille se réalise. C'est d'un bon sens évident.

Il existe un certain nombre de contrats qui peuvent être passés. Une promesse de donation avec une clause qui dirait que – on reprendra l'article paru dans la *Tribune de Genève* – la donation sera effective le 31 mai 2002, à laquelle il suffirait d'ajouter... (*Brouhaha.*)

**La présidente.** Veuillez traiter de l'urgence, Monsieur de Freudenreich, s'il vous plaît.

*M. Pierre de Freudenreich.* Je suis en train de dénoncer une manipulation, Madame la présidente, laissez-moi aller jusqu'au bout!

**La présidente.** J'ai entendu, mais je vous ai donné la parole pour parler de l'urgence.

*M. Pierre de Freudenreich.* ... Il suffit tout simplement de trouver une phrase stipulant que la donation se fait pour autant qu'il y ait construction du stade de la Praille, ce qui paraît logique et que la donation sera effective, par exemple, à l'ouverture du chantier, au plus tôt le 31 mai 2002 et au plus tard en tenant compte des délais liés aux recours éventuels. C'est tout simple. Mais quand on veut annuler ou condamner un projet, on procède de cette manière, et c'est un scandale!

**M. Robert Pattaroni (DC).** Y a-t-il urgence? Oui. Y a-t-il urgence à notre niveau? Non!

Tout à l'heure, nous avons entendu le magistrat responsable du dossier nous dire qu'il travaille à une négociation. On sait qu'il est tout à fait judicieux qu'une négociation ne tombe pas sur la place publique tant que l'on n'en est pas au stade qui permettrait de diffuser l'information. Ce que nous aurions aimé entendre, ce n'est pas une polyphonie, mais une position politiquement claire du Conseil administratif. Nous aurions aimé entendre le maire dire: «Le Conseil administratif considère qu'il est urgent que le Conseil municipal attende; si vous, le Conseil municipal, ne nous faites pas confiance, dites-le nous.»

L'Alternative devrait créer une fois pour toutes une motion de défiance pour dire que le Conseil administratif ne lui convient pas. Quatre conseillers administratifs sur cinq, mais cela ne va pas, font partie de l'Alternative et s'il y en avait six sur cinq, cela n'irait quand même pas. Je crois, Madame la présidente, qu'il faut que vous insistiez auprès des conseillers administratifs, afin qu'ils se mettent d'accord et que le maire puisse parler au nom des autres. Sinon, cela ne vaut plus la peine de continuer de cette façon, et on peut se retirer.

**M. Jean-Pascal Perler (Ve).** Ce soir, les Verts feront confiance au Conseil administratif. Nous refuserons l'urgence, non pas parce que nous ne croyons pas

à l'urgence, mais parce que nous pensons que ce débat d'entrée en matière sur l'urgence a déjà permis de répondre sur le fond. L'interpellation urgente pose des questions au Conseil administratif et je crois que trois d'entre eux ont déjà répondu au Conseil municipal. Nous ne sommes pas encore entrés dans le débat, mais nous avons déjà certaines réponses.

Pour nous, Conseil municipal, la meilleure façon d'avancer est de faire confiance au Conseil administratif, qui tient, comme nous, à un parc public aux Charmilles. Mais, évidemment, il faudra que le stade de la Praille se fasse.

**M. Sami Kanaan (S).** Je rejoins l'avis de mon collègue M. Perler. En fait, le Conseil administratif, par ses interrogations, vient de nous rendre service. En effet, même si nous avons voté l'urgence, techniquement parlant, le seul effet concret qui en aurait découlé aurait été de permettre à M<sup>me</sup> Vanek de développer son interpellation, mais la réponse du Conseil administratif étant forcément écrite, elle n'aurait pas été donnée aujourd'hui.

Le Conseil administratif a précédé nos vœux en nous donnant les éléments de réponse dont il dispose actuellement. A ce stade, nous avons donc tout ce qu'il nous faut aujourd'hui. Quant aux rodomontades et à l'arrogance de M. Hentsch, elles se passent de commentaires.

**M. Michel Ducret (R).** Pour le groupe radical, il n'y a plus d'urgence, puisque l'interpellation de M<sup>me</sup> Vanek a eu lieu et que la réponse qu'elle attendait du Conseil administratif a été donnée devant ce plénum.

Ce soir, je veux dénoncer non seulement l'incohérence des réponses du Conseil administratif, mais également une manipulation des activités du Conseil municipal par le recours au type de procédés qui ont été relevés au cours de ce débat. J'espère bien que cela ne se reproduira pas!

**M. Tristan Cerf (AdG/TP).** M. Perler a déjà répondu clairement à notre place. Quant à moi, je me posais des questions assez similaires à celles de M. de Freudenreich au début de ce débat.

**M. Pierre Muller, maire.** J'ai entendu un conseiller municipal parler d'incohérence du Conseil administratif sur ce dossier et, très franchement, je ne vois pas à quoi il fait allusion. Nous l'avons dit et je l'ai répété tout à l'heure, le Conseil administratif souhaite un stade à la Praille.

Nous souhaitons également avoir un espace vert en lieu et place du stade des Charmilles. L'espace vert ne pourra être créé que si le stade de la Praille est fait. Il faut vous le mettre dans la tête, car, autrement, nous n'avancerons pas. Le Conseil administratif veut ce parc, veut le stade de la Praille, alors laissez-le travailler et négocier avec les partenaires en question, c'est-à-dire M. Bénédic Hentsch et la Fondation Hippomène.

Concernant ce qui se passe avec la presse, si les voies du Seigneur sont parfois impénétrables, celles de la *Tribune de Genève* – ou de la presse en général, mais peut-être un peu moins – le sont aussi. Cherchez l'erreur, car je ne sais pas qui a donné ces informations. En tout cas, je peux vous dire que nous avons fait une enquête auprès du Conseil administratif et que cela ne vient pas de chez nous. Ainsi, les choses sont claires. Je vous propose de refuser l'urgence, car il n'y a pas d'urgence. Il faut d'abord que nous négocions avant d'aller plus loin.

**M. Alain Vaissade, conseiller administratif.** Je désire répondre à M. Pattaroni, qui a traité de l'urgence à sa manière et qui a ensuite été relayé, dans ses dires sur l'incohérence du Conseil administratif, par un autre conseiller municipal. Nous nous exprimons donc pour que vous puissiez vous-même vous faire une idée sur celle-ci.

M. le maire vient de vous dire que le Conseil administratif travaille pour avoir un stade à la Praille, puisque c'est le Conseil administratif qui avait, à l'époque, dans le cadre des échanges parcellaires Ville-Etat, fait la proposition d'échanger les terrains de la Praille pour y construire un stade. Nous avons aussi la volonté d'avoir un espace vert aux Charmilles. Comme l'a dit M. Pierre Muller, nous voudrions les deux, mais nous voulons nous assurer qu'une fois le stade de la Praille construit, nous aurons bien le stade des Charmilles.

J'aimerais aussi vous faire remarquer, Monsieur Pattaroni, que ce n'est pas M. Hediger qui est en charge de cette partie du dossier, mais M. Ferrazino. M. Hediger intervient, quant à lui, en tant que conseiller administratif convaincu du projet et aussi comme président de la Fondation mixte du stade. Alors, si le Conseil administratif veut un stade, il ne veut pas qu'une fois le stade réalisé nous n'ayons plus la possibilité d'avoir le stade des Charmilles pour en faire un espace vert. Nous avons besoin de cette garantie, et c'est pour cela que nous travaillons.

**M<sup>me</sup> Marie Vanek (AdG/SI).** Je m'aperçois que cette interpellation urgente valait la peine d'être déposée, étant donné que j'ai eu des réponses satisfaisantes.

Je rappelle que notre groupe s'est toujours battu contre le stade de la Praille et que nous ne faisons toujours pas confiance aux promoteurs. Dans son discours

d'entrée en fonction, le Conseil administratif a bien manifesté son désir de jouer la carte de la transparence, j'espère qu'il va continuer dans cette voie. Je retire donc mon interpellation urgente.

**M. Pierre de Freudenreich (L).** J'aimerais que M<sup>me</sup> Vanek réponde à la question que je lui ai posée.

**La présidente.** Le point est terminé, M<sup>me</sup> Vanek a retiré son interpellation. Si vous avez quelque chose à lui dire, Monsieur de Freudenreich, vous le lui direz entre quatre yeux.

*L'interpellation urgente N° 13 est retirée.*

**11. Clause d'urgence sur la résolution de M. Roberto Brogini, M<sup>mes</sup> Sophie Christen, Renate Cornu, Linda de Coulon, MM. Alain Fischer, René Grand, Roman Juon, Jean-Charles Lathion, Alain Sandoz et M<sup>me</sup> Marie Vanek: «Contre la fermeture de la poste de Saint-Jean» (R-7)<sup>1</sup>.**

**M<sup>me</sup> Marie Vanek (AdG/SI).** Je prendrai la parole en tant que présidente de la commission des pétitions et au nom de l'Alternative. Nous avons déposé la résolution urgente N° 7 suite à l'audition des pétitionnaires que nous avons auditionnés hier soir.

Etant donné que l'échéance de la fermeture du bureau de poste de Saint-Jean est fixée au 31 décembre, il me semble qu'il y a urgence, afin que le Conseil administratif puisse intervenir à temps auprès du Département fédéral de l'énergie et de la communication. Je vous invite à voter cette résolution urgente. Merci.

**M. Sami Kanaan (S).** Nous soutiendrons l'urgence, avec un petit doute toutefois, dans la mesure où nous avons l'impression que le but de cette résolution avait déjà été atteint par un texte similaire déjà voté.

---

<sup>1</sup> Annoncée, 2055.

Cela dit, par respect pour le travail intensif et créatif du Front de libération de Saint-Jean – canal postal – qui met un peu de fantaisie dans la politique genevoise et qui s'inscrit, dans un même temps, carrément à l'échelle planétaire en rejoignant les combats contre l'Organisation mondiale du commerce (OMC), nous soutiendrons l'urgence sur cette résolution, en rappelant que, dès le début, les socialistes étaient de ce combat et qu'ils continueront de l'être.

**M. Manuel Tornare, conseiller administratif.** Je propose que l'urgence de la résolution N° 7 soit acceptée, afin que vous puissiez traiter de cet objet demain à 20 h 30, et ce pour la raison suivante: à 19 h, ce soir, je me rendrai à la Maison de quartier de Saint-Jean pour assister à une assemblée générale du quartier. Demain, nous avons également une rencontre, M. Lamprecht, le Comité de la poste de Saint-Jean et moi-même, avec M. Kunz, qui est le directeur de la Poste pour Genève à 16 h. Tout à l'heure, j'ai eu un téléphone avec M. Moritz Leuenberger et je vous en parlerai demain soir, lors du développement de cette résolution urgente. Je vous dirai ce qu'il m'a dit et les propositions qui ont été faites. Il faut donc attendre la réunion de ce soir et la rencontre de demain à 16 h avec M. Lamprecht et M. Kunz pour en savoir plus.

Je peux vous rassurer: M. Leuenberger est prêt à nous recevoir prochainement avec M. Carlo Lamprecht.

**M. Jean-Charles Lathion (DC).** Nous soutenons la proposition de M. Tornare. Nous voulions, au niveau du PDC, maintenir l'urgence et débattre de la résolution N° 7 au plus vite, mais puisque l'on nous propose de nous fournir de nouvelles informations sur cet objet demain, nous sommes d'accord de traiter celui-ci à la séance de demain soir.

Mise aux voix, la clause d'urgence de la résolution N° 7 est acceptée sans opposition (quelques abstentions).

**La présidente.** Cette résolution sera traitée demain, à 20 h 30.

**12. Motion de MM. André Kaplun, Pierre de Freudenreich, Jean-Luc Persoz et Bernard Lescaze: «Halle N° 6 de Palexpo» (M-3)<sup>1</sup>.***PROJET DE MOTION*

Considérant:

- l'importance capitale pour la Ville de Genève d'une infrastructure efficace à Palexpo;
- qu'il s'agit d'un investissement n'entraînant pas de dépense au budget de fonctionnement de la Ville de Genève;
- les retombées économiques résultant de l'organisation de manifestations d'audience internationale à Palexpo;
- que la plus-value résultant de la vente des actions Swissair a été affectée indûment au budget de fonctionnement,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à présenter un projet d'arrêté en vue de l'ouverture d'un crédit de 10 millions de francs destiné à financer la construction de la halle N° 6 de Palexpo.

**M. Pierre de Freudenreich (L).** La motion N° 3 a été déposée il y a quelques mois déjà. Elle avait tout d'abord eu un caractère d'urgence, et il était apparu, sur les conseils des magistrats concernés et du Conseil administratif, qu'il convenait de lui enlever le caractère d'urgence, car le Conseil administratif était en discussion à ce sujet avec le Conseil d'Etat. Etant donné qu'une délégation du Conseil d'Etat a rencontré depuis lors le Conseil administratif *in corpore*, afin d'aborder la problématique du financement de cette réalisation importante pour Genève qu'est la halle N° 6 de Palexpo, il nous a semblé, avec l'ensemble des motionnaires, que, compte tenu de la particularité de l'investissement et des infrastructures requis par cet objet, lié notamment à l'essor de Genève et à son avenir en tant que ville internationale, la Ville de Genève avait tout intérêt à ce que ce type de construction puisse se réaliser: cela pour des raisons fiscales, mais aussi pour des raisons d'image de Genève, à la compétitivité de la place de Genève, compte tenu du fait que la Suisse et Genève en particulier n'ont pas d'argument à faire valoir, étant donné qu'ils ne participent pas à l'Union européenne et que la Suisse est un peu marginalisée pour des raisons que vous connaissez et qui ont été souvent évoquées et regrettées dans ce Conseil.

La volonté était de démontrer, par un montant à déterminer, que la Ville de Genève est concernée par cette infrastructure et qu'elle souhaite pouvoir participer à son financement.

---

<sup>1</sup> Urgence refusée, 257.

Il y a quelques années, pour des raisons liées au comportement de Swissair, le Conseil municipal avait jugé opportun de réaliser l'ensemble des titres que la Ville de Genève détenait et qui apparaissaient à son bilan depuis très longtemps, puisque la Ville de Genève avait joué un rôle important au départ, lors de la mise en place de cette compagnie d'aviation nationale. La Ville de Genève avait participé financièrement au développement de Swissair, au fil des augmentations de capital de cette société, ce qui lui permettait de disposer d'un capital nominal de 9 millions de francs. Le Conseil municipal avait demandé à M. Muller de réaliser le mieux possible ces titres. Une plus-value très importante avait été réalisée, puisque la Ville de Genève avait alors pu encaisser 11 millions de francs. Nous avions proposé à l'époque que ce montant soit réaffecté dans des infrastructures cantonales et, si possible, aéroportuaires, en vue d'un complément d'investissement pour l'aéroport de Genève. Cette proposition avait malheureusement été rejetée pour des raisons politiques.

On s'était limité à passer ces 11 millions en déduction des charges d'exploitation, ce qui a «diminué» artificiellement les comptes de l'exercice. On ne pouvait que déplorer de ne pas profiter de cette plus-value pour la réinvestir dans une infrastructure cantonale utile pour la Ville de Genève.

Nous vous proposons, sur le principe, le montant de la quote-part pouvant bien entendu être discuté, qu'il y ait un geste de la Ville de Genève pour montrer qu'elle est concernée par ce problème et qu'elle entend bien, par cet investissement, aider à la réalisation de cette halle qui est extrêmement importante pour l'avenir de Genève, comme nous en avons largement entendu parler sur de multiples bancs ici et dans la presse. J'espère que vous suivrez cette proposition et qu'on puisse éventuellement la renvoyer en commission pour avoir une discussion plus pointue sur le sujet. Sur le principe, je vous invite à accepter cette motion et à la renvoyer à la commission des finances. Je vous remercie de m'avoir écouté.

#### *Préconsultation*

**La présidente.** Nous sommes saisis d'un amendement de MM. Robert Pattaroni, Philippe Cottier et M<sup>me</sup> Alexandra Rys. Je pense que vous avez le texte de cet amendement...

*Des voix.* Non.

**La présidente.** Alors, je vais vous le lire, il modifie l'invite de la façon suivante:

*Projet d'amendement*

«Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à présenter un projet d'arrêté en vue de l'ouverture, *le cas échéant*, d'un crédit *permettant, en fonction des moyens de la Ville de Genève, de boucler la couverture financière de la construction de la halle N° 6 de Palexpo.*»

**M. Jean-Pierre Lyon** (AdG/SI). Je n'étais pas au courant de cet amendement, c'est dommage, car il y aurait peut-être eu une autre discussion.

Quand on a suivi dans la presse le débat du Grand Conseil, car cette affaire est un problème du Grand Conseil, on sait qu'il y avait des pourcentages correspondant à la participation financière des collectivités et des privés. En effet, lorsque l'exposition Telecom se déroule à Genève, il y a près de 300 millions d'investissement sur l'économie privée, qui comprennent les frais d'hôtel, de transfert, de voitures, etc. C'est pourquoi il a été demandé au Grand Conseil que les gens bénéficiant de ces rentrées participent davantage dans cette affaire. Mais le secteur privé a opposé un non catégorique à la demande d'augmenter sa part.

Il est trop facile de nous proposer d'investir 10 millions. Il y a un amendement fait par le Parti démocrate-chrétien. Cependant, quand on entend ces mêmes partis nous donner des leçons sur la dette de la Ville de Genève ou sur les investissements qui ne sont pas assez bien gérés par la gauche, on peut se poser des questions. On peut se demander si le Conseil municipal ne veut pas remplacer le parlement cantonal, afin de pouvoir dissoudre le Grand Conseil. Au lieu de faire une fusion Ville/Etat, nous ferons une dissolution et nous jouerons à la fois le rôle du Grand Conseil et du Conseil municipal et le problème sera réglé.

Comme je n'étais pas au courant de l'amendement démocrate-chrétien, Madame la présidente, j'en ai un autre à proposer:

*Projet d'amendement*

«Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à présenter un projet d'arrêté en vue de l'ouverture d'un crédit de *1 franc* destiné à financer la construction de la halle 6 de Palexpo.»

Je pense en effet qu'il faut mettre ceux qui nous donnent des leçons par rapport à notre façon de gérer la dette de la Ville ou les investissements – et nous les entendrons le 18 décembre, lors des séances du budget – devant le fait accompli.

**La présidente.** Monsieur Lyon, j'attends votre amendement, si vous voulez bien le déposer sur le bureau.

*M. Jean-Pierre Lyon.* Je vous l'apporte, Madame la présidente, et je vous demande de le mettre aux voix.

**M. Alain Marquet (Ve).** Je vous expliquerai brièvement pourquoi les Verts s'opposent à l'entrée en matière sur le sujet. A nos yeux, une collectivité publique ne doit adopter une politique volontariste d'investissement que dans quelques domaines bien précis, à savoir: la culture, la santé, l'éducation, le social, l'aménagement du territoire et la protection des personnes. Toutes ces préoccupations sous-tendent la prise en compte du développement durable et la pérennité de l'individu et de son environnement. La halle 6 n'entre manifestement pas dans ces projets de société. C'est volontairement que je ne développerai pas maintenant l'aspect environnemental catastrophique du projet de la halle 6. Je me réserve la possibilité d'y revenir ultérieurement si le débat l'exige.

En effet, nous estimons que notre commune n'a pas à financer des projets dont les objectifs commerciaux relèvent uniquement de la sphère privée. Si l'économie privée genevoise souhaite pouvoir disposer d'une halle supplémentaire, voire surnuméraire, pour servir de vitrine à ses activités, elle en a le droit, mais elle a également le devoir d'en assumer la charge financière. Ce droit devrait d'ailleurs s'exercer dans le respect de la loi, de la protection de l'environnement et du développement durable.

Evidemment, on ne va pas manquer de nous balancer l'antienne libérale de l'emploi et de la croissance. Pour ce qui est de la croissance, je crois que nous sommes tous convaincus que l'on a «marché dedans» un jour; d'abord, cela ne sent pas bon et, en plus, cela ne porte même pas bonheur. S'il faut parler de création d'emplois, de préservation de l'emploi, dans le domaine de la construction, par exemple, nous sommes prêts à en discuter pour des infrastructures nécessaires en matière de transports publics, des infrastructures hospitalières, culturelles et sanitaires.

Alors que nous venons de subir un affront sans précédent de la part du Conseil d'Etat, alors que nous avons en ligne de mire l'objectif de l'équilibre financier pour le budget 2001 et que, dans deux semaines, il ne manquera personne pour pleurer en cœur contre les désengagements permanents de l'Etat, j'estime très cocasse d'imaginer quelques conseillers municipaux courir derrière le char de l'Etat avec quelques liasses de billets à la main, en criant: «On veut aussi payer,

on veut absolument aussi payer.» Nous les laisserons courir et pour notre part, nous ne voterons pas l'entrée en matière pas plus que nous ne voterons l'amendement du PDC.

**M. Michel Ducret (R).** Toutes les belles activités qui sont la vocation d'une collectivité publique, les investissements souhaités par le conseiller municipal Marquet, ont un point commun: il faut les financer. Or, Palexpo, c'est 42 millions de retombées fiscales par année, directes et indirectes dans notre Canton; et notre Ville en profite aussi.

La halle 6 est un plus indispensable pour conserver et développer cette source de revenus pour notre collectivité, et donc pour financer les activités et les investissements que nous souhaitons également. Son coût est d'environ 187 millions et son financement, après un tour de table privé et public, va être assuré, selon les dernières propositions du Grand Conseil, par un centime d'impôt supplémentaire sur les personnes morales et une augmentation de 30% de la taxe sur le tourisme, entre autres.

La Ville de Genève ne peut être absente et se doit de participer à la Fondation halle 6, nouvelle fondation créée exprès pour réaliser cette nouvelle halle, jusqu'à hauteur de 10 millions de francs à cet investissement qui n'entraînera pas de coût de fonctionnement. C'est un geste que nous pouvons, et que nous nous devons de faire, et qui rapportera à la Ville de Genève.

Quant à l'amendement proposé par le Parti démocrate-chrétien, s'il est accepté dans sa formulation de base, je pense qu'il est important aussi d'y mettre un couvercle et qu'il faut, à ce moment-là, y mettre une limite quant à la couverture du crédit proposé. Cela étant, sur le principe même, je ne suis pas forcément opposé à cet amendement dont on n'avait pas connaissance auparavant.

**M. Daniel Sormanni (S).** Les socialistes ne voteront pas cette motion, mais mon point de vue divergera quelque peu des propos tenus par certains dans ce Conseil. Nous sommes favorables à la construction de la halle 6 et nous sommes pour le développement de ses infrastructures, mais il n'appartient en aucun cas à la Ville de Genève de financer cela, d'autant plus que, compte tenu de la polémique qui existe – et qui existait déjà avant que cette motion soit déposée – entre la Ville et l'Etat, je ne vois pas pourquoi la Ville se précipiterait pour donner quelques millions à l'Etat. Cela dit, ni le Conseil d'Etat ni les députés du Grand Conseil n'ont demandé quoi que ce soit aux communes et à la Ville de Genève et je crois qu'après de très longs palabres les députés ont réussi à se mettre d'accord pour le financement de cette halle, qui est donc assuré sans le soutien de la Ville de Genève.

C'est la raison pour laquelle nous n'entrerons pas en matière. Cela dit, cet équipement est nécessaire et nous espérons qu'il se réalisera.

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). Je pense qu'en politique il faut savoir donner des signes. Or les signes que nous donnons à Genève en matière de développement de Palexpo sont, depuis plusieurs mois, complètement négatifs. Que ce soit au Grand Conseil, où l'Alternative veut réduire le financement de Palexpo et de la halle 6, que ce soit dans cette enceinte aussi, on s'aperçoit que les oppositions se multiplient et que nous sommes à côté d'une réalité. La réalité, c'est l'apport de Palexpo à la Ville de Genève, pas seulement au Canton, car n'oublions pas qu'il y a une quantité de commerces et d'hôtels de la ville qui en profitent. Palexpo représente non seulement des retombées économiques, mais aussi des retombées d'impôts pour Genève. C'est, de plus, un symbole du développement à venir, notamment en matière de télécommunications, de grandes expositions, etc.

On se targue souvent d'être une ville internationale, mais, quand il faut investir dans les infrastructures internationales, ni le Canton ni la Ville ne se bousculent au portillon. Compte tenu des retombées financières pour la Ville de Genève, nous devrions, le Conseil municipal avec le Conseil administratif, montrer par des signes clairs que nous sommes pour la construction de la halle 6 de Palexpo.

**M. Souhail Mouhanna** (AdG/SI). Je voudrais tout d'abord relever dans la motion de M. Kaplun et des autres motionnaires une inexactitude. Cette dernière a été répétée par d'autres intervenants lorsqu'il s'agissait de dire que l'investissement en question n'entraîne pas de dépenses au budget de fonctionnement de la Ville de Genève. Cela est archifaux, et tout le monde le sait, pour la simple raison que les amortissements et les intérêts de la dette, qui sera contractée pour investir et placer ces 10 millions de francs, figureront dans le budget de fonctionnement. Quand on affirme que cela n'entraîne aucune conséquence sur le budget de fonctionnement de la Ville de Genève, cela, et c'est très important, est complètement faux!

D'autre part, lorsque l'on parle des retombées économiques résultant de l'organisation de manifestations d'audience internationale à Palexpo, il est vrai qu'il y a des retombées et que c'est bénéfique pour l'économie, non seulement pour l'économie de la ville de Genève, mais aussi pour l'ensemble du canton et pour la région. Par conséquent, je me demande pour quelles raisons seule la Ville de Genève, parmi les communes du canton, doit intervenir. Pourquoi pas la commune de Cologny? En effet, celle-ci peut parfaitement participer à hauteur de quelques dizaines de millions de francs. Je pense que les résidents de la commune de Cologny en profiteront bien davantage que ceux de la Ville de Genève.

Actuellement, au Grand Conseil, il y a des débats et des discussions par rapport à la participation de l'Etat à la construction de la halle 6 de Palexpo. Il faut voir qu'elle sera l'issue de ces négociations. Si l'Etat participe, ce sera avec l'argent des contribuables du canton; c'est pourquoi je me demande pour quelle raison le citoyen de la ville de Genève devrait participer doublement à cette histoire. D'un côté, il est contribuable cantonal et doit, par conséquent, participer, par le biais de la participation de l'Etat de Genève, à la construction de la halle 6 et, de plus, on lui demanderait une deuxième fois de participer en tant que citoyen de la ville de Genève, par le biais d'une participation supplémentaire de cette dernière.

Nous devons aux concitoyens, que nous représentons dans ce Conseil, de veiller à ce que la participation soit équitable pour l'ensemble des habitants du canton dans le cas où l'extension de Palexpo devrait être réalisée.

Je voudrais également dire que certains des motionnaires avaient proposé que la Ville de Genève se débarrasse d'un certain nombre d'actifs pour réduire la dette. Moi, je propose que l'on renonce déjà à investir les 10 millions de francs proposés par la motion N° 3. Ainsi, nous n'aurions pas à revendre des actions et nous réaliserions immédiatement une économie de 10 millions de francs, ce qui permettrait de ne pas alourdir la dette de la Ville de Genève.

**M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC).** Charité bien ordonnée commence par soi-même. Si la Ville de Genève doit participer au financement de la halle 6, c'est parce que les activités de Palexpo profitent à la Ville de Genève. Cela représente chaque année 400 millions de francs de retombées directes, 42 millions de francs de retombées fiscales et, petit détail, 11 millions de francs de masse salariale. Je crois qu'il n'est pas besoin d'en dire plus! C'est pourquoi nous vous encourageons à renvoyer en commission des finances la motion N° 3 amendée.

**M. Daniel Künzi (AdG/SI).** J'ai quand même quelques remarques à faire. Je suis surpris d'entendre dire, par la bouche d'un bourgeois, que, verser 10 millions de francs, c'est simplement faire un geste. Je suis étonné qu'on puisse dire que 10 millions de francs représentent un simple geste, alors que, dans cette ville, qui n'est certes pas une ville pauvre, près de 8000 personnes ont des conditions de vie proches du seuil de la pauvreté et qu'on ne peut toujours pas leur accorder automatiquement les 150 francs d'allocations auxquels elles auraient droit.

Si Palexpo rapporte vraiment autant de millions à la ville de Genève – 300 millions de francs pour la seule opération Telecom – c'est que des gens en tirent beaucoup de profits. Je rappelle qu'il y a eu une votation le 26 septembre

1999, qui s'est concrétisée par une baisse des impôts de 12%, y compris pour les plus riches. Eh bien, que ceux-ci, qui ont économisé 12% sur leurs impôts, investissent dans Palexpo et le fassent joyeusement!

S'il faut donner un signe de la Ville de Genève pour un investissement sur la halle 6 – je reprends les termes de M. Lathion – il se trouve des cygnes blancs au bord du lac, nous pouvons leur en donner un, cela ne nous coûtera pas cher.

**M. André Kaplun (L).** Je ne suis pas très surpris par la réaction de l'Alternative, qui s'est distinguée à de nombreuses reprises par sa position de «Neinsager».

Je crois que le projet de construction de la halle N° 6 est favorable à l'expansion de Genève. C'est un projet, je vous le rappelle, car cela n'a peut-être pas été mentionné, qui est appelé de ses vœux par Telecom, qui a clairement fait comprendre à Genève que, si nous voulons garder les Telecom, nous devons construire cette halle N° 6. Si vous voulez le départ des Telecom de Genève, car je vous rappelle qu'au moins deux villes en Europe souhaitent vivement l'avoir, dites-le clairement, et nous chiffrerons les pertes et les préjudices énormes que cela ferait courir à Genève.

Je suis aussi surpris d'entendre un parti de l'Alternative dire qu'il est favorable à la halle N° 6, mais pas à son financement. Cette théorie est nouvelle, voire révolutionnaire, car on ne peut pas vouloir quelque chose et ne rien payer. Contrairement à ce qui a été dit, nous avons eu une demande formelle du Conseil d'Etat nous demandant de contribuer au financement de cette halle N° 6 à concurrence de 10 millions de francs. Cette requête est claire, elle existe et il ne faut pas prétendre que nous n'avons jamais été approchés à cet égard. Nous devons donc une réponse au Conseil d'Etat.

Je pense que ceux qui veulent le développement de Genève, ceux qui veulent maintenir Telecom à Genève, ceux qui veulent voir des activités se développer dans notre ville doivent impérativement dire oui à la motion N° 3.

**M. Sami Kanaan (S).** Je trouve ce débat un peu psychédélique, si ce n'est un peu scandaleux de la part de l'Entente, qui vient nous prendre un temps précieux pour une demande de financement d'un projet pour lequel il n'y a aucune demande de l'Etat – ou, alors, Monsieur Kaplun, vous avez des informations privilégiées que nous n'avons pas et, apparemment, que même le Conseil administratif n'a pas, car, le cas échéant, je pense qu'il serait venu nous en saisir. Votre seul objectif dans cette histoire de financement de la halle 6 par la Ville est de faire du bruit et d'essayer de nous faire passer pour des soi-disant «Neinsager», alors que c'est l'Alternative, au Grand Conseil, qui a travaillé sur ce sujet plus

sérieusement que l'Entente en l'occurrence, qui a mis au point un financement qui était correct et justifié pour un objet aussi important. Par conséquent, ne venez pas ici nous faire perdre notre temps juste pour faire du bruit autour de cette histoire, alors qu'il n'y a aucune raison que le Conseil municipal discute de cela aujourd'hui. (*Applaudissements.*)

**M. Alain Dupraz** (AdG/TP). L'Alliance de gauche (Parti du travail et Progressistes) estime que cette halle 6 est nécessaire, notamment pour Telecom 2003. Pourtant, il faut savoir aussi qu'il n'est pas sûr que cette exposition reste à Genève après 2003, même si on construit cette halle. C'est donc un investissement qui, à long terme, ne sera pas nécessaire, car je pense que Berlin se verra certainement attribuer Telecom par la suite, pour d'autres raisons. En effet, Berlin est une ville beaucoup plus grande, avec une capacité d'accueil touristique plus importante.

Nous ne voulons pas financer cette halle 6. Il n'y a pas de raison que nous le fassions, puisque cela a été arrangé au Grand Conseil. Nous voterons tout au plus l'amendement de M. Lyon pour un franc symbolique.

**M. Pierre Muller, maire.** J'aimerais apporter quelques précisions à ce débat, qui a tendance à déraper. J'ai été saisi, au mois de mars de cette année, par le conseiller d'Etat Lamprecht, chargé du Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures, d'une demande de financement de 10 millions. J'ai ensuite été approché par Orgexpo, respectivement le président du Salon de l'auto, qui appuyait également cette démarche de financement, mais qui ne l'avait pas chiffrée. En date du 9 juin 1999, le Conseil administratif de la Ville de Genève a reçu une lettre du Conseil d'Etat demandant que celle-ci finance à hauteur de 10 millions de francs le projet d'extension de Palexpo, à savoir la halle 6. Le 16 novembre 1999, le Conseil administratif a reçu une délégation du Conseil d'Etat, représenté par trois magistrats, M. Moutinot, M. Lamprecht et M. Segond; nous les avons écoutés et avons eu un «show média» sur l'extension de Palexpo, donc la halle 6.

Entre-temps, il y a eu toute une série de démarches faites par le Conseil d'Etat concernant le financement de la première partie de la halle 6. Actuellement, celui-ci est normalement bouclé, pour autant que le Grand Conseil n'enlève pas la part afférente à cette construction de l'Etat de Genève. Il s'agit d'une problématique un peu différente, mais qui ne touche pas le Conseil municipal.

J'aimerais dire que cette halle 6 correspond à un besoin réel. Il a été dit tout à l'heure – mais les chiffres étaient en partie faux – que Palexpo générerait 42 mil-

lions de francs de fiscalité directe, et c'est exact, Madame Rys. Ce qui n'a pas été dit, c'est que Palexpo-Orgexpo génère 649 millions de francs pour l'économie genevoise, ce qui ne représente pas moins de 4000 emplois. C'est donc dire l'importance de Palexpo-Orgexpo pour l'économie, non pas seulement celle de la ville de Genève et du canton, mais, comme il a été dit, de l'économie régionale.

La motion N° 3 est donc intéressante et, à mon avis, elle a le mérite de poser la question de la halle 6 et d'ouvrir un débat, lequel devrait s'élargir dans la mesure où l'on se pose la question suivante: «Est-il nécessaire à une collectivité publique de financer des installations qui pourraient être financées par le privé?» Le futur de Palexpo est l'autonomisation, la privatisation. Cette installation doit fonctionner par elle-même et elle en est capable, car les chiffres sont bons. Faisant partie du conseil de fondation, j'en ai la preuve. Il ne faut donc pas se couper du projet d'extension de Palexpo, il faut encourager le développement de cette structure, mais peut-être sous une autre forme.

Le financement de la halle 6 se fera en deux étapes, et la première partie en est bouclée. Si tout se passe bien on aura la halle 6 pour Telecom 2003. Quant à la deuxième partie, qui est aussi importante et qui va coûter quelques dizaines de millions, il s'agit du Centre de congrès, son financement n'est pas bouclé. Il va falloir ouvrir un débat large, et j'espère ne pas être le seul à plaider pour une autonomisation de cette Fondation Palexpo, de manière à lui garantir, non plus des financements aléatoires comme ceux dont nous discutons aujourd'hui, mais un sérieux financement par le privé. Sachez que, depuis quelques semaines, je reçois au département des demandes de financement d'une telle installation. Mais une telle installation ne peut se financer que si on l'autonomise. C'est dans cette direction que nous devons aller et j'espère qu'elle sera prise une fois dans cette République.

**M. Souhail Mouhanna** (AdG/SI). Je m'étonne des propos tenus par M. André Kaplun concernant le fait que nous serions des «Neinsager» par rapport au développement économique de Genève.

Je voudrais rappeler qu'à Genève il y a déjà eu pas mal de fusions, de délocalisations, de suppressions d'emplois, et je n'ai pas vu le parti de M. Kaplun s'engager contre ces démarches, opérées par des entreprises et des banques qui ont réalisé des bénéfices faramineux. Alors, quand on veut le développement économique de Genève, la moindre des choses serait de se battre pour maintenir l'emploi quand il peut l'être.

En ce qui concerne les chiffres qui ont été donnés, ils sont absolument faramineux. Quand M. le maire nous dit que cela va générer 600 millions et plus, ainsi

que des milliers d'emplois, qui peut nous dire que le projet d'extension de Palexpo, la halle 6, va se casser la figure sous prétexte que la Ville de Genève n'apporte pas 10 millions de francs? On se moque de nous! C'est nous prendre pour des naïfs, pour des imbéciles! Si la halle 6 doit se faire, elle se fera avec ou sans les 10 millions, et tout le monde le sait. Arrêtons de nous lancer des mensonges de ce type.

Personnellement, je suis tout à fait favorable au fait que l'activité économique se développe, que des emplois soient générés et que des entreprises viennent s'installer à Genève, mais je ne vois absolument pas pourquoi seule la Ville de Genève devrait contribuer. Les milliers d'emplois dont a parlé M. Pierre Muller ne sont pas uniquement des emplois pour la ville de Genève; l'ensemble des communes en bénéficie. Je ne vois pas pourquoi l'ensemble des autres communes ne participe pas au projet d'extension de Palexpo, comme on le demande à la Ville de Genève. Comme je l'ai dit: Cologny, Vandœuvres, etc., pourraient parfaitement participer. Dès lors, chaque commune pourrait apporter une contribution proportionnelle à la capacité financière de ses résidents.

*(La présidence est momentanément assurée par M. Jean-Pierre Oberholzer, deuxième vice-président.)*

*Mis aux voix, l'amendement de M. Lyon est refusé par 28 non contre 22 oui (quelques abstentions).*

*Mis aux voix, l'amendement du Parti démocrate-chrétien est refusé à la majorité (abstention des groupes radical et libéral et de quelques membres du groupe PDC).*

**M. André Kaplun (L).** Pour le vote de la motion, je demande l'appel nominal.

**Le président.** Etes-vous soutenu par quatre conseillers municipaux, Monsieur Kaplun? *(Des mains se lèvent.)* Bien, nous allons procéder à l'appel nominal.

*Mise aux voix à l'appel nominal, la motion est refusée par 38 non contre 26 oui.*

*Ont voté non (38):*

M. Didier Bonny (DC), M. Roberto Broggin (Ve), M. Tristan Cerf (AdG/TP), M. Alain Comte (AdG/TP), M. Olivier Coste (S), M<sup>me</sup> Diana de la Rosa (S), M. Roger Deneys (S), M. Gérard Deshusses (S), M. Alain Dupraz (AdG/TP), M<sup>me</sup> Fatiha Eberle (AdG/SI), M<sup>me</sup> Hélène Ecuver (AdG/TP), M. Jacques François (AdG/SI), M. René Grand (S), M<sup>me</sup> Monique Guignard (AdG/TP), M<sup>me</sup> Monica Huber Fontaine (Ve), M<sup>me</sup> Marianne Husser (Ve), M<sup>me</sup> Vanessa Ischi (Ve), M<sup>me</sup> Liliane Johner (AdG/TP), M. Roman Juon (S), M. Sami Kanaan (S), M<sup>me</sup> Virginie Keller Lopez (S), M. Daniel Künzi (AdG/SI), M<sup>me</sup> Michèle Künzler (Ve), M<sup>me</sup> Ruth Lanz (AdG/SI), M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI), M. Alain Marquet (Ve), M. Jacques Mino (AdG/SI), M. Souhail Mouhanna (AdG/SI), M<sup>me</sup> Isabel Nerny (AdG/SI), M. Jean-Pascal Perler (Ve), M<sup>me</sup> Sandrine Salerno (S), M. Alain-Georges Sandoz (AdG/TP), M. Damien Sidler (Ve), M. Daniel Sormanni (S), M. François Sottas (AdG/TP), M<sup>me</sup> Marie-France Spielmann (AdG/TP), M<sup>me</sup> Marie Vanek (AdG/SI), M. Christian Zaugg (AdG/SI).

*Ont voté oui (26):*

M<sup>me</sup> Anne-Marie von Arx-Vernon (DC), M<sup>me</sup> Marie-Thérèse Bovier (L), M<sup>me</sup> Sophie Christen (L), M<sup>me</sup> Renate Cornu (L), M. Philippe Cottier (DC), M<sup>me</sup> Barbara Cramer (L), M<sup>me</sup> Linda de Coulon (L), M. Pierre de Freudenreich (L), M<sup>me</sup> Diane Demierre (L), M. Guy Dossan (R), M. Michel Ducret (R), M. Alain Fischer (R), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Jean-Marie Hainaut (L), M<sup>me</sup> Catherine Hämmerli-Lang (R), M. François Henry (L), M. André Kaplun (L), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Mark Muller (L), M. Robert Pattaroni (DC), M. Jean-Luc Persoz (L), M. Georges Queloz (L), M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC), M. Guy Savary (DC), M. Armand Schweingruber (L), M<sup>me</sup> Michèle Wavre-Ducret (R).

*Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (15):*

M<sup>me</sup> Nicole Bobillier (S), M<sup>me</sup> Liliane Chabander-Jenny (L), M. François Har-  
mann (L), M. Guy Jousson (AdG/TP), M. Bernard Lescaze (R), M. Pierre Losio  
(Ve), M<sup>me</sup> Christina Matthey (Ve), M. Pierre Maudet (R), M. Guy Mettan (DC),  
M. Jean-Pierre Oberholzer (L), M. Bernard Paillard (AdG/SI), M. Pierre Rei-  
chenbach (L), M. Jean-Charles Rielle (S), M<sup>me</sup> Evelynne Strubin (AdG/SI),  
M. René Winet (R).

*Présidence:*

M<sup>me</sup> Alice Ecuillon (DC), présidente, n'a pas voté.

**13. Motion de MM. Jean-Pierre Lyon, René Grand, Roger Deneys, Gérard Deshusses, Jacques Mino et M<sup>me</sup> Marie Vanek: «Les barbelés militaires: ça suffit!» (M-6)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant que:

- les dispositifs dits «de sécurité» mis sur la voie publique par l'armée devant certaines missions diplomatiques, notamment les consulats d'Italie et de France, dans certains parcs, ou barrant des voies publiques comme le chemin de l'Impératrice, ne se justifient plus du tout depuis l'accord de paix sur le Kosovo, si tant est qu'ils servaient à autre chose qu'à permettre à l'armée de marquer ostensiblement sa présence à Genève;
- ces dispositifs d'utilité très contestable sont non seulement mal perçus par de très nombreux citoyennes et citoyens, mais encore donnent une triste image de notre cité, avec l'impression d'une ville assiégée, au lieu de celle de ville de paix qu'elle incarne,

par ces motifs, le Conseil municipal charge le Conseil administratif d'intervenir auprès du Conseil fédéral pour que les dispositifs mis en place par l'armée en des lieux publics soient enlevés et que la troupe soit retirée de Genève.

**M. Jean-Pierre Lyon** (AdG/SI). Ce n'est pas une motion avec clause d'urgence, car elle a été déposée au mois de juin. On ne peut donc pas nous accuser d'exagérer au niveau de l'urgence.

Lorsque les barbelés ont été installés à Genève, mes collègues et moi-même avons déposé cette motion. Nous nous demandions quel était l'avis de la Ville, son implication dans cette affaire et ses options. J'ai interrogé des conseillers administratifs sur ce sujet, mais personne n'était au courant: ils ont vu arriver l'armée, les barbelés, etc.

Il y a beaucoup de gens dans cette salle qui en tant que représentants du peuple se demandent pourquoi ils ne sont pas informés et pourquoi on ne les avise pas de ces mesures dites «de sécurité». Les députés eux-mêmes ne savaient pas qui prenait cette décision. Tout venait de Berne.

Nous avons donc préparé cette motion, afin qu'il y ait une interrogation concernant ces mesures de sécurité et que l'on demande au Conseil administratif d'intervenir auprès de Berne en priant les autorités fédérales de l'avertir quand de telles dispositions seraient prises. De cette manière, le Conseil administratif pour-

<sup>1</sup> Annoncée, 379.

rait faire une communication au Conseil municipal, ce qui permettrait de pouvoir répondre aux questions de ceux qui élisent les conseillers de ce parlement pour les représenter.

Trois jours après le dépôt de cette motion, les barbelés ont été enlevés, et je vais vous en expliquer la raison. J'ai eu la chance de rencontrer un conseiller d'Etat et de pouvoir lui demander qui avait pris ces mesures. Je lui ai montré la motion que nous avons déposée. Il m'a dit textuellement ceci: «Cette affaire n'a jamais été discutée au Conseil d'Etat, je suis comme vous, j'ai vu la troupe arriver avec les mitraillettes, les barbelés, etc. Je vais exposer le problème à la prochaine réunion du Conseil d'Etat et on verra ce qui se passera.» Trois jours après, tout était enlevé.

Alors, il faut arrêter de dire que les Serbes allaient attaquer le consulat de France. Il ne faut pas exagérer. C'était les arguments fédéraux pour justifier les mesures de sécurité. De qui se moque-t-on? Si une organisation ou un parti politique à Genève avait été contre l'ambassade ou le consulat de France, je comprendrais. Mais, en l'occurrence, on a vraiment exagéré pour se faire plaisir au niveau militaire.

Dans des cas tels que celui dont nous traitons, le Conseil administratif doit être informé par Berne et doit pouvoir donner son avis. Il doit pouvoir informer à son tour les représentants du Conseil municipal. A l'ONU, il y a toujours ce genre de problèmes concernant la sécurité. Je ne mets pas celle-ci en question, mais les représentants du peuple devraient en être informés et pouvoir donner leur avis. Je vous remercie d'avance si vous pouvez répondre à cette question.

**M. René Grand (S).** Dans cette affaire, il faut aussi évoquer le rôle que la Ville de Genève joue dans la protection des consulats et des organisations internationales. D'après la Constitution, c'est le rôle de la police. Je ne comprends donc pas, alors que, dans certaines occasions, les autres cantons peuvent prêter des contingents de police, que ce soit l'armée qui débarque sans crier gare. Cela développe une psychose et, si on se rappelle les événements de 1932, cela risque de mal tourner.

Protection des organisations internationales et surveillance des lieux délicats, oui! Mais psychose et dérapage, non!

#### *Préconsultation*

**M. François Henry (L).** Je crois que le problème n'est plus d'actualité, étant donné qu'il n'y a presque plus de barbelés et que près de 11 000 soldats ont quitté

Genève la semaine dernière. Je suggérerais donc aux motionnaires de retirer leur motion. Cela dit, il m'apparaît important de parler de ce problème pour l'avenir, car il en va de l'intérêt supérieur de l'Etat de Genève.

Genève a une vocation de ville internationale; la présence du siège européen de l'Organisation des Nations Unies ainsi que de nombreuses organisations internationales apportent des avantages, tant sur le plan économique, politique que culturel. Si l'on veut défendre cette situation, il faut s'en donner les moyens. J'ose espérer que personne dans cette salle ne remet en cause cette réalité. Il ne faut pas minimiser dans cette perspective le risque de voir certaines de ces organisations quitter notre territoire pour aller s'installer dans d'autres villes, voire d'autres pays. Plusieurs raisons peuvent susciter ce malheureux mouvement migratoire. Les infrastructures immobilières – je pense notamment aux possibilités de logements adéquats pour le personnel international – les voies de communication, routes, autoroutes ou parkings à proximité des grands centres internationaux, ou encore la desserte la meilleure possible de l'aéroport de Cointrin constituent indéniablement des éléments pouvant plaider en faveur, ou en défaveur, de la Genève internationale.

Il y a également l'aspect de la sécurité. On ne peut pas prétendre accueillir des personnalités politiques, exposées à toutes sortes d'actes terroristes, sans mettre en place un appareil sécuritaire adéquat. On a longtemps pensé que la neutralité helvétique était une garantie suffisante pour le maintien à Genève des organisations internationales. Mais il existe aujourd'hui d'autres pays neutres, tels l'Autriche ou la Suède, pour ne citer qu'eux, qui voudraient attirer à eux certains organismes, en mettant l'accent sur certains avantages qu'ils proposent et que la Suisse ne connaît pas. Dans ce cadre-là, l'isolement européen de la Suisse constitue un désavantage certain par rapport aux deux pays que je viens de citer, par exemple. Mais il ne s'agit là que d'un élément parmi d'autres. La mondialisation de l'économie, comme on l'a constaté il y a une année à Genève, et plus récemment dans certains pays voisins, engendre une nouvelle forme de violence qui tend elle aussi à se mondialiser et à se radicaliser. Il serait absurde de penser que les groupes de manifestants qui avaient semé le trouble à Genève lors de la conférence de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), il y a une année, ne provenaient que de Genève ou même de Suisse. Ces gens n'ont aucune idéologie et ne font que refléter la haine de certains individus, pour lesquels la violence pure et dure constitue le seul moyen de s'exprimer. Effectivement, face à la mondialisation de l'économie, que je ne juge pas, car ce n'est pas mon propos, il existe une sorte de mondialisation de la violence urbaine, de mieux en mieux organisée et de moins en moins politisée. Ces manifestants refusent le dialogue et prônent la violence comme seule expression. Le peuple suisse, à deux reprises, a refusé par votation la création d'une police fédérale de sécurité. La police genevoise n'a objectivement pas les moyens, à elle seule, d'assumer la protection des organisa-

tions internationales et, notamment, de grandes rencontres telle celle de l'OMC il y a une année, ou en cas de conflits comme lors de la guerre du Kosovo.

Il va donc de soi que l'armée soit appelée à assister les autorités genevoises pour la protection des individus et des biens. La motion dont il est question ne repose sur aucun fondement objectif. Il ne s'agit là encore que d'une expression manifeste d'un antimilitarisme primaire. Les barbelés sont, jusqu'à preuve du contraire, les moyens les plus efficaces pour protéger certains lieux sensibles. Il serait inimaginable de poster des centaines de soldats ou de policiers tout autour de ces sites. Les barbelés, même s'ils ne sont pas d'une esthétique évidente, demeurent manifestement les moyens les plus sûrs et les moins onéreux pour protéger les biens ainsi que les personnalités qui participent aux conférences internationales à Genève.

S'opposer à cette motion revient en fait à défendre les intérêts de la Genève internationale. Je croyais que ce sujet faisait l'unanimité dans ce Conseil, eh bien, je m'étonne que certains puissent voir d'un bon œil le déplacement de certaines organisations internationales à Vienne ou à Stockholm, ou ailleurs encore. J'invite tous ceux qui ont pour but la défense des intérêts généraux de la Ville de Genève à me suivre dans mon refus de la motion N° 6. Pour ces raisons, le groupe libéral votera non à ladite motion.

**M<sup>me</sup> Anne-Marie von Arx-Vernon** (DC). Cette motion nous a rappelé les joies du fédéralisme; seulement, elle est caduque. Elle ne correspond à aucune réalité tangible aujourd'hui et ces barbelés qui ont défiguré notre ville ont peut-être inquiété certains citoyens, mais je sais qu'ils en ont rassuré d'autres.

Sans nous prononcer plus avant, le Parti démocrate-chrétien vous invite à refuser cette motion.

**M. Daniel Künzi** (AdG/SI). Je ne comptais pas intervenir, mais j'ai entendu les propos de M. François Henry et cela m'a fait froid dans le dos. Ces barbelés ne sont en quelque sorte que la pointe acérée d'un méchant iceberg.

C'est bien que l'on ait ce débat, car s'il n'est pas d'une actualité immédiate, je vois que l'armée va se repointer à Genève. Le problème chronique de l'armée est de devoir justifier son existence à tout prix, étant donné que nous ne sommes plus entourés d'ennemis, à moins que la France ne manifeste pour certains de ses voisins des intentions belliqueuses. Mais cela m'étonnerait.

Quand j'entends qu'il est bon d'utiliser l'armée et qu'elle se perfectionne maintenant à Genève en défendant les organisations internationales et en prenant

pour cible de nouveaux ennemis, qui sont les manifestants contre l'OMC, des «gens qui n'ont aucune idéologie», cela me fait franchement froid dans le dos. Je pense que c'est bien que, ici, on puisse savoir qui est l'ennemi, qui est l'ami, et pourquoi il faudrait que l'armée vienne défendre ces institutions internationales, et contre qui. On parlait d'utiliser l'armée contre de prétendus terroristes qui pourraient venir du Kurdistan, maintenant le débat glisse et j'apprends que, aux yeux de certains dans ce parlement, l'ennemi serait des manifestants contre l'OMC, sans foi ni loi. Cela me fait franchement peur! Je vous remercie.

**M. Michel Ducret (R).** Il est vrai que cette motion est caduque, mais le cas peut se représenter et nous ne pouvons pas négliger cet aspect du problème.

Pour notre part, nous relèverons que les mesures de sécurité demandées à l'armée pour renforcer nos forces de police – à la demande du Canton, je vous le rappelle – ont été entièrement passives. Elles supposaient bien précisément qu'il n'y aurait pas d'interventions directes de la troupe. Cela impliquait donc la mise en place de dispositifs permettant non seulement la fermeture des endroits à protéger, mais surtout ayant un effet de dissuasion par leur seule présence, marquée effectivement de manière très forte, visuellement, aux yeux de tous. Le barbelé n'est pas à priori un outil de militaire, c'est aussi un outil de policier, de paysan, c'est un outil comme un autre.

Le groupe radical et moi-même n'avons pas les moyens de juger ici de l'opportunité réelle des mesures prises, telles que les barbelés mis en cause par cette motion. Le problème de la sécurité est d'ailleurs essentiellement du domaine cantonal. Ce qui vous paraît et nous paraît peut-être inutile peut avoir une utilité, non pas tant par rapport à la population genevoise, mais par rapport à nos hôtes, qui sont moins habitués que nous à une situation généralement calme. Notre devoir en tant que Genevois, en tant que Suisses, est de rassurer nos hôtes par rapport aux peurs qu'ils peuvent avoir, aux situations qui ne sont pas les mêmes ailleurs que chez nous. Je vous rappelle que nous ne sommes jamais à l'abri de tentatives désespérées d'attentats. Il ne faut pas croire que la Suisse est une île au milieu du monde, privilégiée et à l'abri de tout. Les discours sur les dangers de la mondialisation économique reflètent une réalité; mais cette réalité va dans les deux sens.

En conséquence, nous ne pouvons nous, groupe radical, approuver cette motion. Nous n'avons pas les moyens de juger et d'apprécier ni les mesures prises ni leur nécessité, bien que nous ne partagions pas avec plaisir l'idée de vivre avec un décor de barbelés dans notre ville. Si nous pouvons éviter de telles mesures tant mieux, mais de là à les condamner, nous ne pouvons l'accepter. (*Brouhaha*).

**La présidente.** Mesdames et Messieurs nous sommes à deux minutes de 19 h. Il y a encore trois intervenants qui ont demandé la parole. Je leur demanderai donc d'être concis, sinon j'arrête le débat.

**M. Olivier Coste (S).** Sans vouloir perdre du temps à réfuter des arguments dignes d'un parti qui gangrène l'autre partie de la Suisse, celle qui se trouve encore derrière un rideau de röstis parfois plus hermétique qu'un rideau de barbelés, je profite du sujet pour demander que le Conseil administratif intervienne rapidement pour demander la destruction de cette cabane faite de planches et de barbelés, qui défigure le Palais Wilson à l'entrée de notre ville. Le bâtiment qui abrite le siège du respect des droits de l'homme mérite mieux qu'une espèce de cabane faite pour des Tarzans en gris-vert. (*Applaudissements*).

**M. Robert Pattaroni (DC).** La question, une fois que l'on aura voté la motion N° 3, est de savoir ce que l'on va faire dans quelques mois, lorsque l'OMC se réunira à Genève.

Nous invitons le Conseil administratif, nouveau style, à trouver des solutions à proposer, pour que l'on puisse à la fois recevoir des délégués du monde entier, leur permettre de discuter de questions délicates et faire en sorte que la rue, qui voudrait s'exprimer, le puisse aussi, le tout dans la sérénité.

C'est une équation intéressante et nous ne doutons pas que ceux qui ne veulent pas les barbelés auront des solutions pour la résoudre.

**M. Daniel Künzi (AdG/SI).** Les barbelés ne sont pas indispensables, c'est une véritable ligne Maginot ou une muraille de Chine.

Je rappellerais qu'au début de la présence de l'armée autour de l'ONU, c'est la direction de l'ONU qui est venue réclamer auprès des militaires suisses un peu plus de discrétion. Ce que la direction de l'ONU a pu faire, je pense que la Ville de Genève est aussi qualifiée à le faire. Genève doit être une ville ouverte sur le monde et sur ses problèmes, c'est pourquoi il faut utiliser la pince coupante avec les barbelés.

*Mise aux voix, la prise en considération de la motion est refusée par 28 non contre 26 oui (3 abstentions).*

**14. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

**15. Interpellations.**

Néant.

**16. Questions.**

Néant.

**La présidente.** Avant de vous souhaiter bon appétit, je vous informe que, pendant la pause, il y aura environ septante personnes qui viendront visiter cette salle. Je vous prie donc de bien vouloir ranger vos affaires. Je vous souhaite bon appétit.

Séance levée à 19 h.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif .....	2054
2. Communications du bureau du Conseil municipal .....	2054
3. Election d'un représentant du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation d'habitations à loyers modérés de la Ville de Genève en remplacement de M. Guy Jousson, démissionnaire (Statuts de la fondation, art. 8) (RCM, art. 131, lettre B) .....	2055
4. Réponse du Conseil administratif à la motion de M. Gilbert Mouron, acceptée par le Conseil municipal le 17 janvier 1996, intitulée: «Situation et fonctionnement des fonds spéciaux de la Ville de Genève»(M-133) .....	2058
5. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Jean-Pascal Perler, du 29 juin 1999, intitulée: «Remplacement de machines à laver?» (QE-2) .....	2063
6. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 15 juin 1999, sur la pétition intitulée: «Pour le maintien du Café Au Fribourgeois» (P-92).....	2065
7. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roman Juon, du 20 avril 1999, intitulée: «Pour quand une piste cyclable sur le quai du Mont-Blanc?» (QE-97).....	2067
8. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation de M. Sami Kanaan, développée le 19 mai 1999, intitulée: «Procter & Gamble» (I-806) .....	2069
9. Réponse du Conseil administratif à la motion de M <sup>me</sup> Marie Vanek, MM. Didier Burkhardt, René Grand et Ueli Leuenberger, acceptée par le Conseil municipal le 15 mai 1996, intitulée: «Liste des immeubles et appartements vides de la Ville de Genève» (M-196) ...	2072

10. Clause d'urgence sur l'interpellation de M <sup>me</sup> Marie Vanek: «La donation du stade des Charmilles à la Ville: un mirage?» (I-13) .....	2075
11. Clause d'urgence sur la résolution de M. Roberto Broggin, M <sup>mes</sup> Sophie Christen, Renate Cornu, Linda de Coulon, MM. Alain Fischer, René Grand, Roman Juon, Jean-Charles Lathion, Alain Sandoz et M <sup>me</sup> Marie Vanek: «Contre la fermeture de la poste de Saint-Jean» (R-7) .....	2082
12. Motion de MM. André Kaplun, Pierre de Freudenreich, Jean-Luc Persoz et Bernard Lescaze: «Halle N° 6 de Palexpo» (M-3) .....	2084
13. Motion de MM. Jean-Pierre Lyon, René Grand, Roger Deneys, Gérard Deshusses, Jacques Mino et M <sup>me</sup> Marie Vanek: «Les barbelés militaires: ça suffit!» (M-6) .....	2096
14. Propositions des conseillers municipaux .....	2102
15. Interpellations .....	2102
16. Questions .....	2102

La mémorialiste:

*Marguerite Conus*